

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal  
Téléphone : PLateau 8511\*  
Administrateur . . . . . PIERRE ASSELIN  
Secrétaire de la Rédaction . . . . . PIERRE BOUCHER

On est prié d'envoyer toute correspondance à la case 4018 de l'Hôtel des Postes en mentionnant sur l'enveloppe le service (Rédaction ou Administration) auquel on veut s'adresser.

# L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait  
vaut mieux que le désordre.

**TARIF DES ABONNEMENTS**

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste . . . . .	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne . . . . .	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud . . . . .	\$6.50	\$3.50	\$1.85
Autres pays . . . . .	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-poste ou chèque affranchi, accepté et payable au pair à Montréal.

Première année — No 198

Le numéro 5 sous

Montréal, samedi 3 novembre 1934

## La langue d'un éducateur

II

Medice, cura te ipsum! va-t-on nous dire. A la suite de nous ne savons quelle distraction, nous avons attribué à Colbert des paroles que nous savions, et pour cause (nous les avons commentées dans une étude sur Lescarbott), être de Sully. Au célèbre contrôleur général des finances nous avons donné figure d'emprunteur, comme l'a fait remarquer Pamphile au DEVOIR, dans le *Carnet d'un grincheux*. Il est vrai que le nom de Colbert nous trotte dans la tête, car nous venions de lire une lettre de lui où il est question des Jésuites. Peut-être cela explique-t-il notre distraction.

Nous n'aurions pas relevé peccadille de ce genre dans la requête du R. P. Préfet du Collège Sainte-Marie s'il s'y en était trouvé; par exemple s'il avait mis d'autres noms à la place de ceux de MM. Cusson et Thornton.

Mais dans ce texte qui comptait bien une centaine de lignes dans nos colonnes, il n'y en avait peut-être pas vingt-cinq qui ne fussent en petit nègre. On admettra que sous la plume du préfet d'un établissement d'enseignement secondaire que l'on s'accorde à classer au premier rang, c'est un peu fort...

A ce propos, nous tenons à dire que la personne du R. P. Mignault, pour laquelle nous n'avons que du respect, n'est pas ici en cause. C'est un religieux que nous ne connaissons pas. On nous en dit beaucoup de bien, on nous vante son zèle, son dévouement et sa largeur de vues. Il serait en passe de réaliser au Collège Sainte-Marie, dans l'ordre pédagogique, des réformes sur lesquelles il fonderait de grands espoirs. Nous en sommes très heureux, et il peut être assuré que nous formons des vœux pour que le succès couronne ses efforts.

Aussi n'est-ce pas au R. P. Mignault que nous en avons, mais au Père Préfet du Collège Sainte-Marie (distinction jésuitique, diront certains), qui a envoyé aux journaux, en les priant de le publier, un document où pullulent les fautes de français. Peut-être ne l'a-t-il pas rédigé lui-même; dans ce cas il est pu, et dû, en contrôler la langue. Quoi qu'il en soit, la requête porte sa signature. Personne ne nous contestera le droit d'en relever les fautes dans nos colonnes, car ce texte émane d'une maison où on nous a vivement reproché de mettre en doute la valeur de l'enseignement secondaire dispensé en notre province.

En effet, au mois de mai dernier, le recteur du Collège Sainte-Marie et celui du Collège Jean-de-Brébeuf se sont élevés publiquement contre les critiques dont l'enseignement secondaire était l'objet en certain milieu. L'ORDRE était alors le seul journal à réclamer des réformes dans ce domaine; nous étions donc nettement visés.

Le recteur du Collège Jean-de-Brébeuf est prudemment resté sur le terrain des généralités. Voici les paroles qu'il prononçait à la réunion des anciens élèves de cet établissement:

On a dit quelque part, que nos collèges classiques forment des bacheliers satisfaits, c'est faux. Nous ne voulons pas de bacheliers satisfaits. Nous ne prétendons pas donner à nos élèves une culture parfaite, mais nous tendons de tous nos efforts vers la perfection et nous tentons de donner à nos finissants le goût de l'étude et de la culture afin qu'ils continuent, en dehors du collège, et toute leur vie, à faire mieux et à étendre leur savoir.

(...) Certains qui s'arrogent la mission de refaire notre éducation nationale vont chercher tous leurs exemples à l'étranger et ne veulent pas voir ce qui s'est fait et ce qui se fait au Canada depuis quatre siècles. Qu'on ne dise pas que nous n'avons rien de comparable aux autres pays au point de vue religieux ou national. N'écoutez pas ces pessimistes.

Se peut-il qu'un siècle d'enseignement secondaire ait abouti à un fiasco? Non, je me refuse à le croire. Nous n'avons qu'à regarder en arrière et même autour de nous et nous constaterons que notre enseignement classique n'a pas été une faille.

Nous souffrons la critique et nous voulons écouter ceux qui mettront le doigt sur des plaies réelles de notre enseignement, nous écouterons ceux qui veulent sincèrement être des constructeurs et non des destructeurs.

Le recteur du Collège Sainte-Marie est allé plus loin. Il a pris la défense du

« monopole » de l'enseignement et, dans les termes suivants (rapportés par les journaux), il a voulu « montrer les progrès accomplis »:

L'enseignement des mathématiques et des sciences sera bientôt parfait au Collège Sainte-Marie. Nous sommes actuellement à nous organiser en vue d'initier les élèves aux sciences dès les classes inférieures. Nous soignons particulièrement l'enseignement de l'anglais. Le R. P. Théophile Hudon reviendra l'an prochain enseigner l'histoire du Canada. Nous publierons bientôt deux manuels de philosophie. Ils sont actuellement sous presse... Enfin, le programme d'instruction religieuse et l'enseignement du français ont été entièrement révisés.

Les résultats de « ce qui s'est fait et ce qui se fait au Canada depuis quatre siècles », ce sont nos insuffisances dans tous les domaines, ce sont la « paresse intellectuelle », les « bacheliers d'ordre primaire supérieur » et les « universitaires qui ne le sont que par les frais d'inscription » dont a parlé S. E. le cardinal-archevêque de Québec, ce sont aussi la dégénérescence de la langue et le petit nègre de la requête signée par le R. P. Préfet du Collège Sainte-Marie. Si « l'enseignement du français a été entièrement révisé » dans cet établissement, nous nous étonnons qu'il soit dispensé sous l'autorité d'un religieux qui confond français et charabia; et cela nous donne le droit d'entretenir un peu de scepticisme à l'égard des réformes que l'on prétend avoir faites.

« Nous souffrons la critique et nous voulons écouter ceux qui mettront le doigt sur les plaies réelles de notre enseignement », a dit le recteur du Collège Jean-de-Brébeuf. Eh! bien, en voilà une: la dégénérescence de la langue, que l'on remarque chez certains maîtres aussi bien que chez les élèves. Si nous avons attiré l'attention sur le petit nègre du document que nous a envoyé le Père Préfet du Collège Sainte-Marie, ce n'est pas dans un esprit de dénigrement, comme semble le croire ce lecteur dont on trouvera la lettre en deuxième page, accompagnée de commentaires de M. Asselin.

C'est au contraire dans un esprit de construction, c'est pour apporter des preuves à l'appui de notre thèse, c'est pour montrer que nous avons raison de parler de l'incompétence de certains maîtres et de dire que l'enseignement du français laisse à désirer. On ne peut en effet enseigner quand on ne le sait pas.

Il y a un peu plus de deux ans, la revue OPINIONS, dans un questionnaire qu'elle leur adressait, demandait à plusieurs éducateurs si les jeunes gens qui entrent à l'Université avaient « une connaissance suffisante de la langue française écrite et parlée », les invitait à lui indiquer « les fautes les plus communes » qu'ils relevaient chez ces jeunes gens et les priaient de lui dire s'il y avait lieu d'améliorer l'enseignement du français. Le recteur du Collège de l'Immaculée Conception — c'était alors le R. P. Adolphe Dugré, s.j., aujourd'hui supérieur provincial des Jésuites — répondit textuellement: « Améliorer l'enseignement du français? Sans doute. Mais comment? Il faudrait d'abord des professeurs qui sachent et parlent bien le français. » C'était reconnaître que nombre de maîtres sont incompétents.

Or, le Père Préfet du Collège Sainte-Marie — sa requête le prouve — ne sait pas le français, pas plus que le supérieur provincial des Clercs de Saint-Viateur, qui, en petit nègre lui aussi, a répondu à la revue OPINIONS que son enquête n'était pas opportune et qu'il n'y avait pas lieu d'améliorer l'enseignement du français.

Ces deux exemples montrent au contraire qu'il y a lieu de l'améliorer: si les maîtres ne savent pas le français, quel espoir peut-on fonder sur les élèves?

Pierre BOUCHER

### Le renard-serpent

Que sont devenus ces fastueux renards accouplés que nous avons tant vu précédemment? Nous finissons par avoir une indigestion de renards argentés. Eh bien! ils ont disparu, « honteux comme un renard qu'une poule aurait porté ».

Le renard ne se porte plus en renard. Il orne le bord des petites capes, il forme des pélerines, enfin il s'enroule au bas des manteaux, sur les manches, au bord des basques, tels ces pythons qui servent de seul vêtement à certaines danseuses nues.

C'est d'un effet assez hallucinant, ces têtes de renards qui montrent leurs museaux sur toutes les coutures d'une jolie femme.

## LA MAGISTRATURE



LA PALME

M. Edouard Fabre-Surveyer

## LES IDÉES ET LES FAITS

La crise est dans l'homme  
(Thierry Maulnier, après S.S. Pie XI)

### I. — Erreurs du capitalisme

L'homme condamne aujourd'hui les choses, parfois même ses actes: il abaisse ses intentions. L'économie dirigée est née de cette équivoque. L'Etat s'est employé à imposer une direction morale à des mécanismes aveugles qui, par leur nature même, ne possèdent ni la notion du bien ni la notion du mal. C'est dans cette esprit que nos sociologues pour villages nègres considèrent le corporatisme, c'est-à-dire comme un cadre matériel propre à remplacer les institutions vicieuses de l'économie libérale. S'il en était autrement, écriraient-ils que la Nira est une formule corporative?

Mais si l'homme s'est trompé, faute de charité en matière sociale ou de prévoyance en matière politique, ses erreurs se sont exprimées dans les institutions. L'institution fille d'anarchie produit à son tour l'anarchie: corrompue par l'homme, elle le corrompt; fragile, elle lui ôte le sentiment de la durée; impersonnelle, elle détruit en lui le sens de la responsabilité. L'honnête homme projeté par le suffrage dans une assemblée parlementaire y subit la loi de la masse: l'engrenage le happe. Si donc la crise, comme la révolution, est de source spirituelle, l'une et l'autre se traduisent en des phénomènes sensibles, qui sont les institutions économiques pour la crise, l'émeute pour la révolution. L'important est de ne pas confondre la cause avec l'effet. Individualisme, imprévoyance, mégalomanie, ces fautes de l'homme ont déclenché certains phénomènes économiques, notamment le passage d'un capitalisme localisé à un capitalisme anonyme; l'expansion du crédit bancaire; la diminution soudaine des vastes commandites, la multiplication des entreprises à fonds social, etc. Ces formes collectives du capitalisme ont connu le plus de faveur dans les pays neufs comme le nôtre où, de tout temps, faute d'une épargne traditionnelle, le capital a été solidaire de la banque. Ce capitalisme de spéculation a donc poussé le Canada, et singulièrement la province de Québec, à s'outiller moins en raison de ses besoins présents et visibles qu'en vue de ses besoins futurs et prévisibles. Première conséquence: au lieu de former naturellement son cadre matériel, notre société s'est pliée au cadre matériel que le rythme du capitalisme spéculatif lui imposait (1). En deuxième lieu, la richesse étant accessible à la masse du peuple, la vie sociale s'est nivelée et les classes ont tendu graduellement à se confondre. Seul un Etat exempt de la vénalité des gouvernements électifs eût assuré une direction morale à cette vaste armature économique. L'Etat démocratique est devenu lui-même partie intégrante du nouveau régime puisqu'il devait recourir aux banques toutes les fois qu'il avait besoin de renflouer sa trésorerie, de continuer le service d'une dette, d'émettre des emprunts. Et cette mécanique fonctionna jusqu'au moment où la richesse artificielle qu'elle avait créée dépassa le plafond (d'ailleurs élevé par les mêmes moyens artificiels)

(1) Là-dessus, lire le profond ouvrage de Lucien Romier, *Si le capitalisme disparaissait*, Hachette, Paris.

### II. — Le rôle de l'Etat

Inutile de subtiliser: la catastrophe de 1929 a suivi le relâchement de la morale. Quelques institutions qu'on mette à la place des institutions effondrées, elles s'écrouleront à leur tour si aucune loi ne les étaye, que la loi du gain. Au début, elles servaient; peu à peu, elles servaient seulement certains hommes: à la fin, elles cessèrent de servir. Réformez donc les hommes: des hommes bonifiés épureront l'Etat. Qu'est-ce que l'Etat? Une fiction en régime démocratique, un cauchemar en régime dictatorial, un fardeau en régime d'économie dirigée: sur le plan idéal, une force d'ordre qui laisse à l'individu toute la liberté qu'il peut avoir sans nuire à la liberté de tous. Même si les hommes s'améliorent, la société ne s'améliore que dans la mesure où l'Etat y institue des lois et une police. Tant que ces lois contraignent, non la liberté individuelle, mais les excroissances de cette liberté, l'Etat reste dans son rôle. Le capitalisme de spéculation a amoindri aux yeux de la foule, qui prend les effets pour les causes, même le capitalisme de production. Dans nos pays d'Amérique, dont la richesse est surtout inexploité, ce serait folie de supprimer toutes les relations entre le capital et le crédit, le négociant et la banque. Qu'il suffise à l'Etat de réglementer les opérations spéculatives, de fixer les responsabilités dans la mécanique aujourd'hui trop aveugle des actes économiques. C'est son rôle.

### III. — Quelques réformes

La bêtise du « bon » journaliste donne l'idée d'infini quand elle se met à l'exégèse. « Ploutocrates », « requins de la finance », « puissances occultes de l'argent », « capitalistes égoïstes et sans âme », « valets des trusts », M. L'Heureux a trouvé toutes ces invectives dans une encyclopédie où S.S. Pie XI, fustigeant les abus du capitalisme, suggère un nouvel arrimage de la richesse et propose, entre autres moyens de restaurer un ordre social chrétien, la doctrine corporative avouée par Léon XIII. Il y a des moments où la « Bonne Presse » parle exactement comme les organes de l'extrême-gauche. Ignorance criminelle, en ce moment où les plus grandes forces de l'ordre doivent défendre le capitalisme contre l'envie des classes ouvrières. Pour elle, il n'est plus rien de légitime, hors l'organisation corporative, comme si une formule devait corriger des hommes, comme si une méthode devait reposer le monde d'une autre méthode qui l'a conduit à la banqueroute. Pas besoin de corporatisme pour rappeler aux banques que leur fonction n'est point de spéculer, mais de placer l'épargne: pas besoin de corporatisme pour pratiquer une politique agricole qui tienne compte des besoins démographiques, de l'étendue du domaine colonisable, de la nature du sol et des moyens matériels de l'Etat; pas besoin de corporatisme pour réformer le suffrage universel et les assemblées élues; pas même besoin de corporatisme pour restituer aux métiers et professions une personnalité collective; pas besoin de corporatisme pour décentraliser l'administration; pas besoin de corporatisme pour créer le registre de l'état civil; pas besoin de corporatisme pour améliorer l'enseignement à

tous ses degrés. Il n'y a pas une seule de ces réformes qui ne soit possible hors des cadres corporatifs. Mais pour qu'un gouvernement fasse des lois, et qu'elles soient bonnes, il faut qu'il n'en soit pas comptable aux majorités électorales. Au fond de tous les abus, il y a cette déraison: le suffrage des masses. Comme la plupart des corps constitués, à commencer par les fabricants, sont eux-mêmes des pétoulières, ce serait une absurdité de leur accorder la représentation parlementaire; mais pourquoi l'Eglise et l'Université ne délégueraient-elles point aux Chambres provinciales et fédérales leurs chefs hiérarchiques? La famille étant cellule sociale, la vraie nation étant, suivant le mot de Barrès, « famille de familles », pourquoi le vote familial ne corrigerait-il pas dans une certaine mesure le vote individuel? En matière municipale, le Conseil n'est que l'institution représentative des contribuables; ses membres n'ont à défendre ni des intérêts professionnels ni des intérêts sociaux; leur rôle est d'administrer le budget. Pourquoi, dans ce domaine, ne pas établir le suffrage censitaire en l'étendant, bien entendu, au locataire qui paie l'impôt de l'habitation (« taxe de l'eau »)?

Une fois réformés le mode électif et, dans une certaine mesure, le mode de représentation, resterait à corriger les abus que la crise a mis à jour. C'est la loi des sociétés par actions, plus généralement la loi qui régit l'administration du bien d'autrui, qui a le mieux servi les manœuvres du capitalisme anonyme. Le directeur de l'ORDRE a proposé tout un plan de réaménagement du statut juridique des entreprises à fonds social (voir sa conférence du 20 novembre 1933, dont j'ai parlé en commençant); et j'ai moi-même, sans grande autorité mais, je le crois, avec un minimum de bon sens, suggéré que l'action ordinaire possède un droit de vote unique, comme l'action de privilège, de manière que les administrateurs ne fassent plus la pluie et le beau temps dans une entreprise où leur apport est infime auprès du fonds social. M. Asselin a réclamé: 1° l'uniformisation dans toute l'étendue du Canada du régime juridique des sociétés par actions; 2° l'imposition de la responsabilité civile de gestion aux administrateurs, indépendamment des sanctions prévues par le code pénal; 3° la défense formelle de recourir aux prête-noms dans les demandes de lettres patentes; 4° la liquidation obligatoire de toute société dont la moitié ou plus des actions délibérantes sont devenues la propriété d'une autre société. Quant à l'usure pratiquée par les entreprises de vente au détail (se rappeler l'enquête extra-parlementaire sur les bénéfices industriels et commerciaux), il est clair que l'Etat pourrait la prévenir, sans fausser son rôle, en réglementant l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation.

Réforme du suffrage, réforme de la représentation, réforme des lois financières: bases de toutes les autres. Elles sont pratiquées même en régime parlementaire, à la condition que le peuple (oui, hélas, le peuple électoral, le peuple de M. Houde) sache les vouloir et les demander. Pour une fois, qu'on applique le chantage démocratique à des fins sociales.

### IV. — Conclusion

Nous avons vu que l'organisation corporative comporte l'abolition totale des charges électives; qu'elle doit se compléter au sommet d'une forte autorité politique; qu'elle présuppose l'autonomie de l'Etat, condition première de l'autonomie des corporations. Ce régime est inapplicable dans la province de Québec. En adopter l'esprit c'est tout autre chose. L'ORDRE a toujours combattu la démocratie, le parlementarisme, la bureaucratie et, d'une manière générale, la centralisation politique. L'homme n'est pas fait pour l'Etat, mais l'Etat pour l'homme; il ne représente pas un chiffre dans la société, mais une énergie utile; il n'a pas qualité, pris en groupe, pour faire ou défaire les gouvernements, mais il a le droit d'exprimer ses vœux au gouvernement. Cet esprit, tout aussi conforme à celui des encycliques que l'ignorance honnête de M. L'Heureux, a présidé aux réformes que nous avons énumérées plus haut. Nous ne sommes ni favorables ni hostiles au corporatisme: nous le jugeons seulement impraticable sans le remaniement général de nos institutions. Nous ne sommes pas non plus des libéraux, au sens que M. L'Heureux prête à ce terme: prenez le libéralisme, messieurs, et laissez-nous la liberté!

Lucien PARIZEAU

P.-S. — Dans mon article d'hier, en première page, lire: « Moins le nom, c'était, dans ses abus les plus divers, le régime du syndicalisme », au lieu de: « ...c'était, dans ces abus les plus divers... » — L. P.

L'Actualité Economique est la seule revue de genre publiée en langue française en Amérique. Les personnes cultivées qui désirent se tenir au courant des questions économiques la lisent régulièrement. Prix de l'abonnement, \$2 par année. En vente dans les librairies à 25 sous l'exemplaire. (2-4)

## Nouvelles vraies et nouvelles tendancieuses

D'impressionnantes manchettes de journaux ont placé ces jours derniers le problème de la Sarre au premier plan. Cette épineuse question est toujours d'actualité, ne serait-ce que par les contre-coups d'ordre politique qui résultent de la manœuvre allemande en vue de fausser le plébiscite. Mais la situation en Sarre ne justifie certainement pas les manchettes tapageuses des journaux. Nous avons là un exemple frappant d'information tendancieuse et de la facilité avec laquelle elle peut se répandre dans le public.

Dans moins de dix semaines aura lieu le plébiscite qui décidera du sort politique du territoire de la Sarre. Les résultats intéressent non seulement la France et l'Allemagne, mais tous les pays.

Pour l'Allemagne, c'est une affaire de toute première importance que de reprendre la Sarre. Ce serait une écrasante victoire morale à l'intérieur du Reich et un succès important à l'extérieur. Ce serait également une victoire économique, car non seulement l'Allemagne profiterait du développement industriel du territoire, mais en réglementant les exportations de charbon elle pourrait créer des difficultés sérieuses à l'industrie lourde française, située tout près, en Lorraine. Ce serait donc faire d'une pierre deux coups, et Berlin a trop besoin de remporter quelques succès, diplomatiques ou autres, pour négliger une bataille dont l'enjeu revêt une telle importance, surtout après le dur échec de l'Anschluss.

C'est pourquoi on peut être sûr que le gouvernement allemand ne reculera devant rien pour faire tourner le plébiscite en sa faveur. Dans cet ordre d'idées, on peut certes ajouter foi aux récentes déclarations officielles de la Commission internationale d'administration du territoire à propos des falsifications de listes électorales et des moyens d'intimidation employés par Berlin pour pousser les Sarrois à voter pour le rattachement à l'Allemagne. On peut croire à l'organisation de bandes qui voteront pour les morts et pour les absents, ainsi que pour des électeurs inexistantes. On peut également s'attendre à des actes de violence et peut-être même à un coup de force de la part du gouvernement allemand. Tout cela est si logique, si humain, en tel accord avec les procédés en honneur chez les Germains (et non seulement chez les nazis) qu'on ne risque rien en croyant à ces déclarations, du reste officielles.

Mais c'est précisément parce que l'Allemagne a le plus grand intérêt à recouvrer la Sarre qu'il y a lieu de se méfier des nouvelles qui prennent naissance dans ses officines de propagande. Quelqu'intéressé qu'ait la France à ce que les Sarrois se prononcent en faveur du statu quo, il ne peut être suffisant pour justifier son intervention armée. Cette intervention serait probablement catastrophique: elle pourrait déclencher une guerre et fournirait à Berlin un splendide prétexte à isoler la France. Ce serait pire que l'occupation de la Ruhr, et le gouvernement français en est manifestement convaincu.

Il y a cependant quelque chose de vrai dans les mouvements de troupes françaises à la frontière de la Sarre. Les autorités militaires ont concentré des effectifs en Lorraine, non pour leur faire envahir le territoire mais pour les tenir prêts à protéger la population française en cas d'explosion, et au besoin pour intervenir mais seulement dans le cas d'un coup de force allemand.

On est loin d'une « invasion » de la Sarre, n'est-ce pas? Mais la propagande allemande n'en est pas à une rouerie près. Ses manœuvres sont d'autant plus difficiles à déceler que les Allemands se servent très souvent de propagandistes étrangers et bénévoles. C'est ainsi que nombre de dépêches sont tendancieuses et que les journaux sont victimes d'informations inexactes qu'ils transmettent au public.

Il est bon de remettre de temps à autre les choses au point.

André BOWMAN

### A LIRE

En deuxième page, les commentaires de M. Asselin sur une lettre d'un lecteur au sujet du premier article de M. Boucher sur la requête du R. P. Mignault, S. J.

# La pression artérielle

Collaboration particulière de l'ORDRE

Merveilleux de précision, cet appareil qui sert à enregistrer la pression artérielle, le sphgmomanomètre, pour l'appeler par son nom (mais rassurez-vous, on se contentera de l'enrouler autour de votre bras sans vous demander de l'épeler), est aussi indispensable au médecin dans les affections chroniques que le thermomètre dans les maladies aiguës.

Chez les gens bien portants en apparence, qui viennent rendre visite à leur médecin une fois l'an, suivent une louable habitude que nous ne saurions trop encourager, ou qui ont à subir un examen médical exigé par une compagnie d'assurances, cet instrument sera dans bien des cas l'agent de découvertes surprenantes, pour ne pas dire déconcertantes. Et c'est ainsi que, par un pur effet du hasard, grâce à ce procédé d'exploration très précieuse, sera dépisté et mis à jour un trouble organique dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence, encore moins la gravité.

Lorsqu'on mesure la tension artérielle d'un sujet normal, on obtient deux chiffres: l'un, qui est approximativement 80, donne la pression minima, et l'autre, qui oscille aux environs de 120, représente la pression maxima. La pression minima est la pression qui se maintient dans les vaisseaux entre chaque contraction cardiaque, ou systole; elle mesure la résistance que le cœur doit vaincre à chaque systole pour faire pénétrer une nouvelle quantité de sang dans l'aorte, elle apprécie donc l'effort imposé au muscle cardiaque. La pression maxima est le point maximum auquel le cœur arrive à porter la pression artérielle au moment de sa contraction; elle mesure la force du myocarde et par conséquent renseigne sur sa valeur. Quant à l'écart entre les deux chiffres cités plus haut, et que l'on désigne sous le nom de pression différentielle, c'est lui qui donne la mesure du travail utile effectué par le cœur pour faire circuler le sang dans les vaisseaux.

Voilà pour les sujets que nous appelons normaux habituels, et chez lesquels existe un équilibre vasculaire parfait. Il y en a d'autres cependant qui, tout en devant être considérés comme normaux, ont une tension habituellement plus forte, soit 140 et 90, ou, au contraire, un peu plus faible, soit 110 et 70. D'autres enfin présentent une pression maxima nettement exagérée, mais n'en paraissent pas le moins du monde incommodes, parce que l'écart entre les deux pressions reste sensiblement le même, le cœur augmentant de volume et battant plus énergiquement pour vaincre l'obstacle de jour en jour plus grand.

En dehors des cas où la pression maxima atteint un chiffre tellement élevé (300 en a même rapporté qui dépassaient 300) qu'elle devient de ce fait immédiatement grave, c'est en somme la pression différentielle qui règle le pronostic. Si, en effet, nous supposons pour un instant que la pression maxima ne soit pas supérieure à la minima, qu'arriverait-il? Le sang stagnerait dans les artères: ce serait la mort. Le sang circule donc d'autant moins bien que les deux pressions ont tendance à se rapprocher, à converger. Et un jour vient, qui n'est souvent pas très éloigné, où, à la suite d'excès de table, de surmenage excessif, d'émotions diverses, à l'occasion d'une maladie quelconque ou encore sans raison apparente, l'équilibre vasculaire se rompt, le rein s'obstrue et le cœur s'affaiblit: c'est la phase cardio-rénale, le stade ultime de l'hypertension artérielle.

Mais avant d'en arriver là, l'hypertension artérielle se manifeste généralement par un ensemble de signes qu'il n'est pas indifférent de connaître, si on veut les rattacher à leur véritable cause. A quoi reconnaître-t-on l'élévation graduelle de la pression du sang? Quels seront les signaux d'alarme qui permettront d'avertir le malade des dangers, parfois imminents, qu'il court? Ils sont nombreux et variés: maux de tête sévères surtout à la nuque et à l'occiput, et qui sont rebelles aux médicaments usuels; vertiges, bourdonnements d'oreilles, battements des tempes, éclipses partielles de la mémoire, mouches volantes devant les yeux, fourmillements dans les membres, engourdissements et sensation de doigt mort, crampes dans les mollets. Localement, le cœur traduira son irritation par des palpitations plus ou moins pénibles, et sa fatigue, par des essoufflements au moindre effort, à la montée d'un escalier ou à l'occasion d'une marche rapide, et par l'œdème des membres inférieurs; sa distension, enfin, entraînera cet important symptôme qui traduit la souffrance du myocarde, l'angine de poitrine.

L'hypertension artérielle étant presque fatalement liée à la néphrite chronique (dont elle dépend le plus souvent), il s'ensuit que le rein manifesterà sa réaction par des signes de la plus haute valeur, tels que la présence d'albumine dans les urines, l'augmentation de la sécrétion rénale et les envies fréquentes d'uriner, surtout la nuit. Citons, enfin, les troubles lésionnels dus à une rupture artérielle sous la poussée hypertensive, les hémorragies. Chronologiquement, elles peuvent être les premiers signes de l'hypertension, mais par suite de leur abondance ou de leur répétition, elles constituent par elles-mêmes de véritables complications. La muqueuse nasale, qui est richement vascularisée et aussi très friable, est fréquemment le siège de saignements, contre lesquels on n'intervient que lorsqu'ils sont trop copieux, parce qu'agissant à la façon d'une véritable saignée ils soulagent considérablement le malade. Plus graves sont les hémor-

ragies qui éclatent à la rétine, car la vue peut en être sérieusement affectée, pour ne pas dire définitivement compromise. Mais la plus redoutable des complications est, sans contredit, l'hémorragie cérébrale qui, si elle n'est pas toujours fatalement mortelle, ne guérit qu'en laissant le malade paralysé ou figé dans des attitudes vicieuses définitives.

Signes avant-coureurs d'une défaillance cardiaque qui s'annonce imminente, ces symptômes peuvent s'amender et régresser avec une hygiène rigide et un régime convenable, sur le détail desquels nous ne croyons pas devoir insister. Laissons à elle-même, l'hypertension artérielle évoluera de façon inexorable pour finalement se compliquer le plus souvent d'apoplexie, d'œdème aigu du poumon ou d'angine de poitrine. Devant des éventualités aussi fâcheuses, et conscient de la gravité d'une maladie dont le propre est de provoquer avec une soudaineté tragique des accidents d'une gravité exceptionnelle, nous ne craignons pas d'insister en conseillant à nos lecteurs de consulter leur médecin au sujet de leur pression artérielle, et ceci au moins une fois par année. Faisons donc régulièrement cet inventaire de nos forces et de nos misères physiques; établissons sagement un bilan annuel des forces dont nous disposons et des dépenses physiologiques que nous sommes appelés à faire.

Docteur G. A. SEGUIN

## La bière dans l'Ontario

Il s'est vendu pour \$2 millions de bière dans l'Ontario durant le mois de septembre. A ce compte, la consommation de la bière serait de \$25 millions par année en cette province récemment encore sous le régime sec. Faut-il croire qu'avant l'avènement de M. Hepburn, les buveurs de bière ne buvaient que de l'eau? Eux qui en un seul mois viennent de consommer des milliers de gallons de bière ont dû trouver dur le régime sec. Les mécréants de la province de Québec, que des «social workers» n'ont pu endoctriner, s'imaginent peut-être à tort que leurs compatriotes de l'Ontario avaient découvert des sources mystérieuses où se désaltèrent. L'eau de Floride est son heure de vogue en Ontario. La gêne des cabarettiers de Hull, depuis que les habitants d'Ottawa peuvent épancher leur soif chez eux, semble prouver que tous les Ontariens ne «goutaient» pas le régime sec.

Les «social workers» ne se comptent pas encore pour battus. Ils ont entrepris une «vertueuse» croisade contre le gouvernement Hepburn. «Il se boit trop de bière dans l'Ontario», disent-ils, non que les Ontariens soient intempérants, comme un profane pourrait le croire, mais parce que le gouvernement provincial encourage la vente de la bière et des alcools. Le TORONTO STAR, quoiqu'organe ministériel, adopte l'opinion des «social workers» qu'il confond avec l'opinion populaire. On comprend cependant difficilement que les individus qui consomment de telles quantités de bière, puissent, lorsqu'ils sont en groupe et constituent ainsi ce qu'on est convenu d'appeler l'opinion populaire, se déclarer contre la vente de la bière. Il est vrai qu'à l'entendre un ivrogne est toujours sur le point de cesser de boire. Soit dit sans vouloir insinuer que nos compatriotes de l'Ontario soient des ivrognes.

Les «social workers» ont découvert un nouveau champ d'action depuis que le régime sec est passé de mode; ces vieilles filles, parce que la plupart d'entre elles ont une araignée au plafond, sont infatigables. Elles s'apitroient également sur le sort des prisonniers. La presse anglo-canadienne (les journalistes sont galants, surtout dans les vieilles dames) a fait écho aux réclamations de ces dames. Mlle McPhail, bon an mal an, fait un discours aux Communes à ce sujet. Nous serions étonnés si, de tout cet inutile tintamarre, ne résultait quelque législation saugrenue, un nouveau «Volstead Act» dont les conséquences ne seraient pas moins désastreuses.

Pourquoi faut-il qu'un grand nombre de gens, sans y être spécialement appelés par leur formation ou leur profession, s'occupent de réformer le monde? Ils pourraient faire du bien sans faire de bruit, sans nuire à l'Etat, sans ennuyer leurs semblables. Certaines gens ne peuvent tout qu'on ignore leur existence, ni surtout que l'on s'amuse sans eux.

Dollard DANSEREAU

## L'inventeur de la lithographie

La Tchécoslovaquie vient de commémorer le 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort de l'inventeur de la lithographie, le génial pragois Alois Senefelder, décédé à Munich en 1834.

A cette occasion, la Société des Arts graphiques de Prague fait paraître une publication intitulée *L'histoire de la lithographie tchécoslovaque (Zdejin cashoslovenske grafiky)* qui peut passer à juste titre comme une des études les plus complètes sur la lithographie.

## La tribune du lecteur (1)

Sur un article de M. Boucher

Outremont, 31 octobre 1934.

Monsieur Pierre Boucher, L'ORDRE, Montréal.

Monsieur,

Dans sa livraison du 29 octobre dernier, L'ORDRE publie, sous votre signature, un article qui ne se recommande, ni par sa charité ni par sa justice. J'ai dit charité. Peut-on encore faire appel à ce sentiment chez les rédacteurs de L'ORDRE, tellement ils semblent se donner pour mot d'ordre: «Blessons tout».

Vous critiquez donc dans cet article la forme d'une requête en faveur des étudiants, présentée par le R. P. Mignault, Préfet du Collège Sainte-Marie. Et moi, je dis que votre façon de critiquer n'est pas charitable, parce que vous amoindrissez certainement l'influence de ce document, par vos sarcasmes d'écolier mal élevé en voie de corriger son professeur. Vous ridiculisez publiquement un homme qui a droit à plus de considération que cela, de par l'acte humanitaire qu'il vient de faire en faveur des jeunes.

Vous manquez de justice aussi, parce que vous critiquez la forme que prend la requête du P. Mignault et vous négligez les faits de votre propre Directeur, M. Olivier Asselin. En effet, prenez donc la peine de lire ou de relire selon le cas, la phrase qui commence l'article de M. Asselin dans la même livraison du 29 octobre: «Le gouvernement fédéral ayant limité à \$600,000 par mois sa contribution aux allocations de chômage pour la province de Québec, et les besoins des villes québécoises, en particulier de Montréal et de sa banlieue, s'annoncent comme devant être cet automne et l'hiver prochain plus grands que jamais, il est tout naturel que M. Taschereau se préoccupe de savoir ce qu'il adviendra des chômeurs de ces villes d'ici quelques mois ou même quelques semaines.» Ouf, Enfin «v'la l'point» dirait l'autre. Si M. Asselin se relit, il a du souffle, pour ne pas sentir le besoin de couper cette phrase d'un bon point. Je cite cet unique exemple à seul titre de vous montrer qu'à L'ORDRE on n'est pas «intouchable» plus qu'ailleurs. Quand on cherche les «chiures de mouche», (le mot vient de M. Asselin, il est probablement tiré de son répertoire d'armée) elles nous tombent sur le nez.

Sachez que si on voulait entreprendre la tâche facile de relever les fautes de style que vous et vos co-équipiers commettez, vous ne seriez pas plus ni moins cités à l'ordre du jour (sans jeu de mot) que les autres journaux ou stylistes qui publient de part et d'autre, à l'occasion. Par conséquent vous avez tort de chercher ainsi la bête noire aussi petitement que vous l'avez fait.

Il me semble qu'à L'ORDRE, on ne pêche pas précisément par excès d'humilité. D'où tenez vous donc la mandat, qui, selon toute apparence vous a créés hommes supérieurs, envoyés des dieux pour redresser les torts vrais ou supposés de vos semblables? Et surtout n'est-ce pas, empressez-vous d'écrire que les Jésuites ont répondu par la bouche ou la plume serviles d'un de leurs élèves, et vous aurez menti comme pas un.

Maurice HUOT,

410, rue Champagnour,

Outremont.

Note du Directeur. — La phrase que me reproche ce correspondant donne, je crois, la mesure des connaissances grammaticales de M. Huot. Pour ce qui est de l'a-propos de la critique de M. Boucher, tous nos lecteurs, à l'exception de M. Huot, l'ont saisi tout de suite. Le R. P. Mignault est sans doute un brave homme et un éducateur dévoué, mais il est précisément d'une maison d'enseignement secondaire d'où nous sont venues, touchant nos critiques de l'enseignement du français dans nos collèges classiques, les attaques les plus déloyales et les plus perfides. Il y a deux ou trois ans, un supérieur de congrégation religieuse qui de par sa fonction avait la haute direction de deux de ces établissements, affirmait sous sa signature, dans la revue OPINIONS, que les collèges classiques du Canada français enseignent le français parfaitement: cette affirmation me visant personnellement, je n'eus qu'à citer l'article pour montrer que cet éminent éducateur n'avait pas le moindre sens du français.

Aussi pénible à donner qu'à recevoir, la leçon était néanmoins de bonne guerre. La leçon de M. Boucher était de même une réponse opportune non pas tant au R. P. Mignault, jésuite, personnellement, qu'au préfet du Collège Sainte-Marie, c'est-à-dire d'une maison qui, abusant de la supériorité relative que nous lui avons trop complaisamment reconnue, même contre nous une guerre de gaz méphitiques. Quant aux fautes de langue reprochées aux rédacteurs de L'ORDRE, elles ne sont que trop réelles, mais M. Huot voudrait bien observer qu'à l'exception d'un seul, tous ces messieurs — d'ailleurs infiniment moins ignorants en matière de langue que la moyenne de nos bacheliers — ont étudié le français dans nos collèges classiques.

M. Boucher dira lui-même la raison de son analyse logique et grammaticale. Pour mon compte je n'ajouterais qu'un mot à ce qui précède. Je ne suis pas un anticlérical, sauf quand il faut l'être — du moins apparemment — pour défendre, contre des prétentions insoutenables, parfois risibles, la liberté d'opinion des laïques dans les questions libres. Je n'en voudrais nullement aux RR. PP. Jésuites tant qu'ils resteront dans le domaine religieux ou spirituel. Mais tant qu'ils répondront à nos reproches motivés par des coups bas (des fous) comme le R. P. Fontaine, recteur du Collège Sainte-Marie, à tenté de nous en porter, nous n'hésiterons pas à leur rendre la monnaie de leur pièce, surtout si nous n'avons pour cela qu'à analyser la forme d'une lettre publique émanée de chez eux. — O. A.

(1) La Rédaction de L'ORDRE n'est responsable ni des idées ni de la forme de ce qui paraît sous cette rubrique.

# REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Le congrès de la colonisation

Comme à peu près tous les journaux, le COURRIER-SENTINELLE fait sur le congrès de la colonisation un article optimiste et flatteur pour le gouvernement. M. Willie Chevalier croit bon d'insister sur les suggestions de M. Asselin.

De toutes les suggestions éminemment pratiques qui furent présentées au congrès, aucune peut-être n'est plus pertinente que celle de M. Olivier Asselin. M. Asselin a fait observer que l'établissement des colonies coûtera à la Province au minimum \$10,000,000 et probablement cinq fois plus, en comptant les contributions directes et indirectes des ministères autres que celui de M. Vautrin. Une fois établi, le colon sera utile à l'Etat beaucoup plus qu'à la Province. En taxes de toutes sortes, en impôts déduits ou avoués, il paiera à la Confédération \$140 par année — c'est le chiffre approximatif fixé par M. Asselin. En toute justice, il est donc essentiel que le pouvoir central paie sa part, sa large part de l'exécution du plan Vautrin. D'autant plus que la Confédération, c'est toujours M. Asselin qui le rappelle, — possède plein pouvoir en matière d'immigration et de colonisation. Elle n'en a usé jusqu'ici que pour amener des étrangers au Canada. Il est temps que l'Etat songe aux Canadiens, à ces Canadiens par excellence que sont les Canadiens-Français.

Il faut donc souhaiter qu'à la prochaine conférence des provinces, les représentants du Québec fassent valoir ces arguments décisifs. Il ne s'agit pas de politique au sens restreint du mot; ce qu'a dit M. Asselin serait aussi vrai si M. King plutôt que M. Bennett dirigeait le pays.

Les réflexions de M. Asselin sont parmi les plus pertinentes qui aient été faites à ce congrès. Elles ont l'avantage, je crois, de tomber en assez bonne terre puisqu'elles concordent avec certaines idées personnelles de M. Vautrin. A la dernière session de l'Assemblée législative, celui-ci avait en effet présenté un long mémoire abondamment documenté sur les revenus que le gouvernement fédéral tire des provinces depuis la Confédération et dont une bonne part aurait dû légitimement alimenter les trésoreries provinciales. On peut compter que si M. Vautrin ne fait pas son profit des suggestions de M. Asselin, c'est que cela ne dépendra pas de lui seul.

Les prêts agricoles

La campagne poursuivie par le notaire Couture dans le PROGRÈS DU GOLFE sur les moyens de faciliter les emprunts aux cultivateurs et les obstacles à faire disparaître prend peu à peu de l'ampleur. Elle commence à porter ses fruits. Ce qui montre que même un modeste hebdomadaire peut exercer une influence non négligeable et que notre presse rurale peut jouer un rôle important dans notre province.

L'ÉCLAIREUR reproduit à son tour l'article, déjà reproduit ici, que le PROGRÈS DU GOLFE publiait dans un de ses derniers numéros, à la suite de ce que le directeur de L'ORDRE avait lui-même écrit sur ce sujet. L'ÉCLAIREUR fait précéder sa citation des commentaires suivants où il soutient que le prêt agricole se pratique plus que ne le croit M. Couture, mais admet que l'insuffisance ou la confusion des titres de propriété est un grand obstacle à cette pratique.

«Inadmissible», écrit mon bon ami le notaire Couture dans son journal, le «Progrès du Golfe», sur la question du Prêt Agricole fédéral, prétendant qu'il est impossible aux cultivateurs de notre province d'obtenir des emprunts de cet organisme fédéral. Nous n'irons pas si loin que cela et nous prions le notaire Couture, qui a mené, depuis quelques années, dans son journal, une fort belle campagne sur la question des titres d'enregistrement relatifs au Prêt Agricole, de bien vouloir songer qu'au delà de 3,500 prêts ont été effectués dans notre province depuis cinq ans, pour une somme de trois millions et demi de piastres. C'est quelque chose, si l'on considère la dépréciation de la valeur des fermes et les difficultés des premières années.

Que la question des titres soit une difficulté formidable et ridicule, ce bien des fois, nous l'admettons sans aucune restriction. Il y aurait certainement lieu d'y remédier par des amendements à la loi qui permettrait moins de chicaneries dans l'obtention des prêts. Et voilà pourquoi nous reproduisons cet article de notre confrère Couture en le priant de continuer son étude de cette question, et ses critiques sagement exposées.

«Les fous en liberté...»

Sous ce titre, la TRIBUNE fait les réflexions suivantes sur la tuerie de Québec.

Nous en parlions, l'autre jour, soulignant que dans les familles où il y en a un, ou le cache ordinairement avec soin sans se soucier des terribles dangers que ces maniaques font courir à la société. Nous ignorons si le malheureux qui vient de commettre, à Québec, une tuerie épouvantable était l'un de ces fous que, dans certaines familles, on cache par les plus honnêtes manières, ce que nous savons, c'est que ce dangereux individu allait et venait en liberté, conduisant automobile, avait pu se procurer une arme ou ne sait où et disposait à son gré de cette arme qui a servi à la série de massacres qu'il a perpétrés.

Est-il possible que ce misérable n'ait jamais montré, antérieurement à la tuerie qu'il a commise, aucun désir de vengeance, aucun signe d'aliénation mentale, aucun dessein criminel? Nous posons simplement la question, en attendant que la Justice se soit clairement prononcée sur cette monstrueuse affaire qui a causé tant d'émoi, tant d'effroi dans la Vieille Capitale.

La pudeur mal comprise cause bien du mal dans notre population. Comme l'écrit notre confrère, trop de familles gardent chez elles des malades dangereux parce qu'on considère comme une humiliation le fait d'avoir un parent dans un asile ou dans un hôpital spécial. On cache les déments, on cache les maniaques, les incurables, les contagieux, les syphilitiques, les tarés de toutes sortes parce qu'on a honte de certains aveux et aussi parce que, souvent, on ne veut pas engager les dépenses de traitements coûteux ou d'un simple internement.

Il faudrait pourtant que le public se rendit compte des dangers que comporte cette pudeur mal comprise, dangers individuels et sociaux. Il faudrait que l'opinion cessât de considérer comme infamantes ces maladies qui ne sont pas toujours la conséquence de tares morales et dont les vic-

times, même quand le mal vient d'une violence ou même d'un vice, ne sont pas toujours personnellement responsables. Si l'opinion était moins rigoriste, peut-être cacheraient-ils moins certains anomalies qui deviendraient de ce fait moins dangereux; et quelques-uns connaîtraient une guérison partielle ou complète si au lieu de les cacher on les soumettait dès les premiers symptômes à l'internement ou au traitement nécessaires. Que de gens meurent victimes de certaines opinions rigoristes!

L'impôt qu'il nous faut

Une conversation avec mon confrère Le Huron m'a converti à l'impôt sur le revenu. Vive l'impôt municipal sur le revenu et vive Camillien Houde! Et le mode d'impôt municipal sur le revenu qu'il nous faut, c'est celui que connaissent les citoyens de Toronto dont la PATRIE nous explique le mécanisme.

Or cet impôt, tel que pratiqué à Toronto et dans d'autres villes de l'Ontario, diffère de l'impôt fédéral en ce qu'il est horizontal, au lieu d'être progressif. Petits et gros revenus sont taxés au même taux, qui est celui déterminé chaque année par le rapport au revenu, relativement lourd pour les petits salaires, devient dérisoire lorsqu'il est appliqué aux possesseurs de fortunes considérables représentées par des titres mobiliers.

Allons, Camillien, imposez vite nos faibles revenus à la mode de Toronto! De cette façon nous deviendrons plus tôt et plus entièrement les valets des Anglais et nous leur devrons plus de reconnaissance pour leur bienveillance à nous nourrir. Et après nous avoir enlevé tous nos capitaux, Camillien pourra se vanter d'avoir eu raison de dire que nous ne sommes pas aptes aux affaires.

La meilleure propagande

La PRESSE recommande la propagande par le cinéma comme la meilleure qu'on puisse faire à la province de Québec.

Notre collaborateur Damaso Potvin signala récemment, dans une revue québécoise, le parti que nous pourrions tirer, dans notre province, au point de vue touristique ou publicitaire, des films documentaires ou simplement documentaires. En effet, quel intérêt offrirait par exemple les pellicules cinématographiques de nos paysages, sites, monuments, routes, rivières, lacs, montagnes, etc. La nature, certes, a été généreuse à notre endroit et il serait profitable de le démontrer aux étrangers, aux touristes et même aux citoyens de notre pays, aux jeunes, aux étudiants. Un cinéaste amateur, l'abbé Tessier, a produit des films magnifiques sur la Mauricie. L'exemple mérite d'être suivi, sinon par des particuliers, du moins par des compagnies ou des organisations spécialisées dans ce genre de travail.

La propagande qui intéresse tout en apportant une distraction ou un amusement est la plus efficace. Tous les efforts des compagnies de chemins de fer, des ministères, des gouvernements, des représentations officielles ou des sociétés privées ou subventionnées n'auront jamais réussi à faire connaître le Canada à l'étranger autant qu'un beau film, bien fait, habilement lancé et montré partout avec succès. Ce qui est vrai du film l'est d'ailleurs du théâtre et du roman. Sous sa première forme, celle du récit, Maria Chapdelaine a attiré l'attention de tout le public français et même étranger sur notre province pendant de nombreuses années. Le film qu'en a tiré Duverrier et que le public français commencera à voir ces jours-ci fera mieux connaître notre pays et y intéressera plus de gens qu'aucun effort de propagande systématique. Une bonne pièce de théâtre, bien faite et bien jouée, qui mettrait en l'illustrant dans des personnages vivants la tournure d'esprit particulière de la popu-

lation canadienne-française, qui ajouterait à ce que cette tournure d'esprit a de français, ce qui lui est propre et lui vient de son milieu et de son éducation, une pièce comme celle-là, jouée avec succès en France, nous y ferait mieux connaître qu'aucun essai plus ou moins prétentieux sur les différences entre l'esprit français et le nôtre ou de profondes considérations sur la «psychologie» ou la «mentalité» des Canadiens-Français.

Georges LANGLOIS

## La main nazi en Autriche

D'après les renseignements de source sûre, le chiffre officiel du gouvernement autrichien aurait été vendu à l'Allemagne par un fonctionnaire, et ce notamment pendant la session de la S.D.N. au cours de laquelle a pris la parole le chancelier Schuschnigg.

Berlin se trouvait donc ainsi rapidement renseigné sur les échanges de dépêches entre Genève et Vienne.

Le Yogourt Croix Verte est une savoureuse préparation, que l'on consomme à raison d'un pot par jour comme dessert. Il a la propriété de rassembler l'organisme, en détruisant les toxines de l'intestin qui empoisonnent lentement. Appelez chez Delisle, le fabricant, AM 0434. Livraison à domicile. Les bons restaurants le servent. (r-d)

MESSIEURS!  
Voici l'occasion!  
de vous procurer un beau foulard de flanelle grand choix parmi les plus nouveaux dessinés en Autriche. Nous les offrons à un prix très spécial aujourd'hui!  
\$1  
au rez-de-chaussée  
Dupuis Frères

Province de Québec,  
District de Montréal,  
No A-12593  
COUR SUPÉRIEURE  
Dame JULIETTE BRAUDRY, épouse commune en biens de LEON MAURIS, autrécidés des cités et district de Montréal, et d'abord autorisée par le Juge à ester en justice aux fins des présentes,  
DEMANDERESSE  
vs  
LEON MAURIS, autrécidés des cités et district de Montréal et maintenant de lieu inconnus,  
DEPENDEUR  
Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois.  
T. DEPATIE,  
Protonotaire adjoint,  
Montréal, 30 octobre 1934.

CARTES PROFESSIONNELLES  
HA. 5113-2  
HECTOR MACKAY  
avocat  
Docteur en droit (Paris)  
Immeuble «Stars» — 231, rue St-Jacques  
E.-R.-E. CHEVRIER, C.R.,  
Député aux Communes  
Avocat Conseil  
(Ontario et Québec)  
Cours suprême, Cour de l'Échequier  
45, Ave RIDEAU OTTAWA  
Té. : HARBOUR 0957  
JEAN-MARIE NADEAU  
Avocat  
Diplômé de la faculté de droit de Paris  
Immeuble Trust & Loan  
10 est, rue St-Jacques

LOI ELECTORALE DE QUEBEC  
LISTE DES ELECTEURS  
CITE DE MONTREAL  
BUREAUX D'ENREGISTREMENT  
Toutes les personnes domiciliées dans les limites de la Cité de Montréal, qui sont sujets britanniques, du sexe masculin, qui ont 21 ans révolus et qui possèdent toutes les autres qualifications requises pour être inscrites sur LA LISTE DES ELECTEURS POUR L'ELECTION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, actuellement en voie de préparation, sont priées de se présenter:  
LES 6 - 7 - 8 NOVEMBRE  
DE 9 HEURES DU MATIN A 10 HEURES DU SOIR  
à celui des bureaux temporaires qui est le plus proche de leur domicile pour s'assurer que leur nom est ou sera inscrit sur la liste de leur domicile électoral, et s'il y a lieu, y déposer une demande en inscription sur la dite liste des électeurs.  
MONTREAL-ST-LOUIS... Poste de Police No 12... 4306, Boul. St-Laurent  
MONTREAL-ST-ANNE... Poste de Police No 7... 217, rue Young  
MONTREAL-ST-LAURENT... Poste de Police No 9... 1800, rue du Grand Tronc  
MONTREAL-ST-HENRI... Poste de Police No 5... 389, rue Ontario  
MONTREAL-VERDUN... Poste de Police No 17... 4042, rue St-Jacques  
MONTREAL-VERDUN... Caserne de pompiers No 24... 4700, rue Notre-Dame  
MONTREAL-VERDUN... V. Plante... 1273, rue Charleyvis  
MONTREAL-VERDUN... O. Quenneville... 6512, rue St-Luc  
MONTREAL-ST-GEORGES... Poste de Police No 10... 1684, rue des Carrières  
MONTREAL-DORION... Henri Rose... 5290, rue Chambord  
MONTREAL-LAURIER... Savard Motor Garage... 200, rue Laurier  
MONTREAL-LAURIER... H. Milaire... 82, rue Maguire  
MONTREAL-LAURIER... Tancredi Trudeau... 96, rue Beaubien  
MONTREAL-LAURIER... Charlemagne Vien... 1273, rue Beaudry  
MONTREAL-LAURIER... Jean Lalonde... 451, rue Duluth  
MONTREAL-LAURIER... Germain Caillé... 1468, rue Laguchetière  
MONTREAL-LAURIER... Elias Désormiers... 2357, rue St-Luc  
MONTREAL-LAURIER... M. Smith... 4042, rue De Lorimier  
MONTREAL-MERCIER... J.-A. Blais... 71, rue Villeneuve  
MONTREAL-MERCIER... R. Croissant... 2213, rue Gifford  
MONTREAL-MERCIER... Louis Rudnitsky... 93, rue de Mont-Royal  
MONTREAL-MERCIER... D. Vézina... 5350, rue De Lorimier  
WESTMOUNT... Sanitary Drug Store... 5150, rue Sherbrooke  
WESTMOUNT... M. Gross... 2839, rue Willowdale  
LAVAL... Poste de Police No 26... 445, rue Caty  
LAVAL... Poste de Police No 30... 12139, rue du Bois de Boulogne  
LAVAL... Poste de Police No 28... 8645, rue Boyce  
MAISONNEUVE... J.-P. Emile Leduc... 281, rue Liège  
MAISONNEUVE... Caserne de pompiers No 45... 4200, rue Ontario  
MAISONNEUVE... Gaston Rivard... 2565, rue Beaubien  
MAISONNEUVE... Almanza Payette... 3248, rue Hochelaga  
MAISONNEUVE... Mme A. Lavigne... 1444, rue Nicolet  
Par ordre: ALBERT MCCAUGHAN  
Directeur du Bureau des Listes électorales de la Cité, 515, rue St-Gabriel  
Téléphone: PLateau 6181 — Local 222

A LOUER  
dans  
L'IMMEUBLE AMHERST  
Local avantageux dans un quartier canadien-français  
Bureaux bien éclairés, très propres, situés dans un centre d'affaires.  
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, VOIR  
M. F. Brunet, ch. 601, 1010 est, rue Sainte-Catherine

# Holstein

(Du FIGARO)

Bismarck disait de lui : — Holstein est tout spécialement qualifié pour les besognes malpropres.

Et Bismarck était un homme qui n'avait pas l'habitude de parler pour ne rien dire. Aussi, un beau jour, manda-t-il le jeune Holstein à son cabinet. Le jeune Holstein était alors, c'était peu après la guerre de 1870-71, secrétaire à l'ambassade d'Allemagne à Paris, et le moins qu'on pût dire de lui, c'est qu'il ne payait pas de mine. Face blême et yeux clignotants, il se tenait humble et timide dans des vêtements mal coupés, et l'ex-cuirassier blanc tout droit l'écrasait de sa carrure.

— Voilà, j'en ai assez de votre chef, le comte Arnim. Tant qu'il a été ministre, il a voulu être ambassadeur. Maintenant qu'il est ambassadeur, et à Paris, il veut ma place : il ne l'aura pas.

Holstein écoutait, respectueux, le chancelier qui ne le regardait même pas et, en un monologue, exposait ses griefs contre Arnim. — Le comte Arnim — qui supporte mal la boisson — m'a dit une fois après un dîner : en tous ceux qui sont au-dessus de moi dans la carrière, je vois des ennemis personnels... et je les traite en conséquence ; je suis au-dessus de lui, Holstein. Bien. Mais savez-vous ce qu'il a ajouté : Seulement, je fais en sorte qu'ils ne le remarquent point, du moins tant qu'ils sont au-dessus de moi...

Des journaux déployés traînaient sur la table. Le poing du chancelier s'abaissait dessus :

— Vous savez ce que c'est ? La GAZETTE DE SPENER, qui passe son temps à m'attaquer, à me contrecarrer... Mais vous ne savez peut-être pas qui est derrière ? Arnim, mon cher. C'est lui qui finance, et avec quoi, je vous le demande ? C'est un comble ! Avec les fonds secrets de l'ambassade d'Allemagne à Paris... 7,000 thalers, vous m'entendez, 7,000... détournés de leur destination pour agir contre moi.

Le chancelier disait encore les menées d'Arnim à Paris pour combattre sa propre politique envers la France, puis il concluait :

— Il faut que cela cesse. Arnim est vulnérable sur quatre points : je cherche à me rapprocher de la République, il flirte avec ses opposants ; il prend le contrepied de ma politique religieuse ; il spéculé en bourse en se servant d'informations confidentielles ; enfin il se sert de ses fonds secrets pour alimenter contre moi une campagne de presse. Faites le nécessaire ; je ne vous retiens plus. Le soir même, Holstein repartait pour Paris.

La première preuve qu'il ramassa, ce fut celle de la spéculation. Il l'obtint de la façon la plus simple du monde, qui est à la portée de toutes les intelligences : en raflant le courrier de l'ambassadeur laissé sur la table du concierge, à une heure où la loge était vide. La lettre était adressée à un baron Hirsch domicilié à Nice ; elle ne laissait aucun doute sur les jeux de Bourse. Elle partit avec les autres, mais sous une seconde enveloppe et pour Berlin.

Quelques temps après, le chancelier recevait de son correspondant des feuillets manuscrits prouvant qu'on cherchait à gêner sa politique avec le Saint-Siège ; ces feuillets étaient de la main d'Arnim. Il est toujours imprudent, quand on travaille dans un bureau ouvert à tout le monde, de laisser traîner des brouillons sur une table...

Mais cela, c'était peu de chose. Le plus difficile restait à faire.

Et d'abord d'obtenir la preuve des rapports du comte Arnim avec la GAZETTE DE SPENER, surtout d'établir qu'il lui versait de l'argent.

Dans une soirée, après un bon dîner, les choses paraissent toujours aisées ; quand on a travaillé toute la journée par ailleurs on n'aime pas beaucoup un brusque rappel des ennus professionnels...

C'est pourquoi Holstein attend un soir que les invités du comte Arnim soient passés au salon pour aborder l'ambassadeur.

— Rien de neuf ? lui demanda celui-ci.

— Rien. Ah ! si... peu de chose... une lettre de la GAZETTE DE SPENER qui demande si elle peut compter sur les 1,000 thalers que vous lui avez promis.

— Evidemment, grognelle Arnim. Quand j'ai promis quelque chose...

— Sur quels fonds ? demanda Holstein négligemment.

— Comme vous voudrez. Où y a-t-il encore de la marge ?

— Au fonds 3.

— Va pour le fonds 3.

Holstein tend à l'ambassadeur un bloc-notes pour qu'il donne l'ordre de paiement. Arnim, qui a hâte d'en finir, griffonne quelques mots, signe. Holstein le quitte.

Dans son bloc-notes, il y avait une feuille de papier carbone...

Alors, en pleine soirée, dans le propre salon d'Arnim, pendant que celui-ci joue du piano, Holstein écrit dans un coin un court rapport pour Bismarck, y annexe une feuille qu'il arrache de son bloc-notes, cachette sa lettre, la remet à un courrier de cabinet avec ordre de partir le soir même pour Berlin. Puis, souriant, il s'en va au buffet...

La réponse de Berlin devait arriver en pleine nuit, et Arnim devait l'apprendre de la bouche même de son étrange subordonné. Ils étaient en train de s'expliquer sur le fait qu'Holstein avait négligé d'exécuter un ordre de l'ambassadeur, quand celui-ci entendit du bruit dans la cour. A sa muette interrogation, Holstein répondit que c'était le courrier de Berlin.

— A cette heure ? Et où sont les plis ?

— Pour Votre Excellence, aucun pli n'est arrivé...

C'est ainsi que le comte Arnim apprit qu'il n'était plus rien et qu'on ne s'attaquait pas impunément à Bismarck.

La suite, ce fut une succession de procès tous plus pénibles pour la société allemande les uns que les autres, la condamnation finale d'Arnim pour « crime contre l'honneur ». En 1881, il obtint l'autorisation de demander la révision de cette condamnation. Il était alors à Nice : il y mourut subitement à l'heure même où il s'habillait pour prendre le train.

Dès que cette nouvelle fut connue à Berlin, Holstein se précipita chez le chancelier à la gare. Arrivé à Nice, il fit saisir une valise de documents qu'il brûla lui-même. Mais sans oublier d'en mettre quelques-uns de côté.

Bismarck n'avait plus rien à lui refuser. D'autant plus que la noblesse allemande ne pardonnait pas au chancelier l'affaire Arnim et que, si elle n'osait s'attaquer ouvertement à lui, elle se vengeait en multipliant les affronts à Holstein. On ne le recevait pas, on ne le saluait pas, on l'expulsait de son cercle, partout on lui tournait le dos.

A ces affronts, Bismarck entreprit de répondre en nommant Holstein premier conseiller de la direction des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

Fonctions bureaucratiques fort absorbantes et sans éclat, mais qui allaient faire de Holstein le vrai maître de la politique allemande pour près de vingt-cinq ans.

Il est enfermé dans une petite pièce de la Wilhelmstrasse, meublée de casiers, de deux fauteuils, tapissée de la collection rouge des almanachs de Gotha. A moitié aveugle, il passe douze heures par jour sur ses papiers, et rien de ce qu'il a lu, il ne l'oublie. Sa mémoire est infernale. Un jour, il demande un document aux archives ; on ne le trouve pas et on lui répond qu'il n'y existe pas. Il devient alors grossier au point que le chef du service va se plaindre au chancelier. Celui-ci ordonne des recherches : on finit par trouver le document là même où Holstein se rappelait l'avoir vu.

Mais on ne fait rien ou pas assez avec la connaissance des seuls documents. Holstein y joint la connaissance des hommes. Il sait tout du personnel et les choses les plus intimes. Brouilles, amitiés, liens de parenté, fortune, relations, inimitiés, on ne peut rien lui cacher, et de tout cela, il se souvient et se sert pour les besoins de sa politique. Car il sait à merveille rappeler à quiconque que sa vie privée n'a point de secrets pour lui.

Il ne signe que les papiers qui ne l'engagent pas. Mais ses instructions sont d'une brutalité qui ne ménage rien ni personne.

Les chanceliers, les secrétaires d'Etat passent ; lui, il reste, ignoré du public et tout-puissant.

C'est une histoire prodigieuse que celle de sa vie. L'auteur de sa biographie, M. von Kurenberg (1), nous le présente comme l'émence grise de l'Allemagne. Il est de fait qu'il a été, bien plus que l'empereur même, le maître de sa politique.

Naturellement prêt au pire pour conserver son pouvoir occulte. Il devait tout à Bismarck. Il est dans l'ordre qu'il ait été le premier à le trahir et à l'abandonner le jour où le vent tourna et où le chancelier fut remercié. Caprivi ne lui avait fait que du bien, il contribua à le faire sauter. Ami de tous jours d'Eulenbourg, il se tint prêt des années à le faire chanter et finalement déclancha le scandale où celui-ci devait sombrer. Un joli monsieur, comme on voit.

Avec cela, se sachant indispensable, toujours à la bouche la menace de sa démission. Il la donna dix fois sans que personne voulût l'accepter. La onzième fois, il se trouva quelque un pour le prendre au mot. Il en mourut trois ans plus tard, en 1909.

Son influence en matière de politique étrangère et contre nous spécialement (le coup de la visite de Guillaume II à Tanger est de lui) a été considérable, et il appartenait à des historiens de l'avenir d'en démêler la portée.

Jamais il ne lui soucia de paraître être quelqu'un. Il savait silencieusement la joie d'exister dans l'ombre.

Durant toute sa vie, il évita les salons, la cour et les cérémonies officielles. Au début de sa carrière, invité à une soirée, il justifia son absence en ces termes : « Le conseiller privé von Holstein s'excuse. Il n'a pas d'habit de cérémonie. »

Et toute sa vie il donna invariablement cette excuse.

Mais chose plus extraordinaire, ce n'est qu'après dix-sept ans de règne que Guillaume II arriva à rencontrer chez Bulow l'homme qui dirigeait sa politique étrangère. Il lui parla chasse au canard. Holstein, narquois et humble, considérait son maître avec une extrême attention, car il savait bien qu'il ne consentirait jamais plus, lui, Holstein, à revoir ce fantoche en uniforme.

Il portait une vieille redingote, parce n'est-ce pas, il n'avait pas d'habit...

Georges GIRARD

(1) JOACHIM VON KURENBERG : *Holstein, l'émence grise de l'Allemagne*. Traduction de M. Bénouville. Paris, Payot.

## ROME et la tragédie de Marseille

Le JOURNAL DE GENÈVE publiait le 14 octobre cette lettre de son correspondant romain :

Les événements tragiques de Marseille ont eu, dans l'opinion publique italienne, un retentissement considérable et ont suscité partout une sincère et très vive indignation.

Il existait, il existe, entre l'Italie et la Yougoslavie, des dissensions d'un ordre général, qui n'ont pas un caractère essentiel, dans ce sens que les deux pays n'ont aucun conflit direct à régler, mais qui sont cependant considérées comme l'un des obstacles les plus sérieux, non seulement à leur rapprochement, mais encore au règlement des relations entre l'Italie et la France. Ces divergences, on pouvait les considérer, à un certain point de vue, comme écartées à partir du moment où l'Italie, modifiant son orientation, abandonna toute idée d'une étroite entente avec l'Allemagne hitlérienne — dont trop d'obstacles la séparent — et engagea des conversations avec la France. Le voyage en France des souverains de Yougoslavie était considéré comme la première étape essentielle de l'accord italo-français, qui doit

faciliter la solution internationale du problème autrichien et de celui du bassin danubien.

Dans le grand discours adressé aux chemises noires de Milan, M. Mussolini a bien réclamé, comme condition pour une détente entre l'Italie et la Yougoslavie, la suppression de toute attaque de presse blessante pour l'armée italienne. Mais c'est là une condition très facile à remplir pour les dirigeants de la politique de Belgrade, d'autant plus que cette polémique a cessé déjà depuis un certain temps.

M. Mussolini, d'ailleurs, a offert à la Yougoslavie la possibilité de cette entente, que souhaitaient tous les esprits éclairés d'Europe. La presse fasciste a, plus d'une fois, critiqué la politique yougoslave, même en ce qui concerne la situation intérieure. Elle a vu un élément de faiblesse dans la lutte entre Serbes et Croates. Mais la presse de la péninsule a été unanime à louer l'effort tenace d'Alexandre Ier en faveur de l'unité nationale de son pays.

Aujourd'hui, cela va de soi, on est très réservé dans les milieux officiels, et il serait difficile de dire s'il règne un pessimisme quelconque ou si l'on demeure optimiste. Certes, l'entente italo-française constitue un événement d'un ordre général très important, elle aura des conséquences trop décisives pour que les soubresauts éventuels de la situation intérieure en Yougoslavie puissent la compromettre. Elle est, désormais, dans la logique même des choses et nul doute n'est permis quant à sa réalisation. Quel que soit l'homme politique français qui prendra en mains la direction des affaires étrangères, le résultat des négociations qui se sont poursuivies jusqu'à présent ne pourra qu'être le même.

On est enclin à admettre qu'un retard se produira dans l'accomplissement de la tâche que M. Barthou s'était proposée. Les milieux politiques italiens estiment que tout jugement, quant aux répercussions intérieures du crime de Marseille, doit être réservé. Suivant l'étendue du complot ourdi contre le roi Alexandre, il y aura lieu peut-être d'examiner à nouveau la question des relations italo-yougoslaves, par rapport au rapprochement franco-italien, mais il est difficile de croire à un revirement de la politique extérieure de la Yougoslavie, qui modifierait sa position vis-à-vis de la Petite Entente et compromettrait son alliance avec la France. On pense plutôt, ici, que les conséquences du complot, quelques tragiques qu'elles soient, ne sauraient porter préjudice à une œuvre d'apaisement et de collaboration dont la réalisation ne peut que consolider les bases mêmes de la politique yougoslave dans le concert européen.

T. V.

## Conditions des concours des bourses et prix de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales

1° — Depuis 1928 il est organisé chaque année un double concours entre les élèves finissants des institutions dont les diplômés sont admis en 1ère année à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, c'est-à-dire, d'une part entre les élèves finissants de chacun des collèges classiques de la province de Québec, et d'autre part entre les finissants de certains collèges scientifiques ou commerciaux.

2° — Les concurrents doivent présenter un travail dont le sujet, différent dans chaque section, est proposé chaque année par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et choisi selon le caractère particulier de ces institutions. La composition ne doit pas dépasser un maximum de 3,000 mots et doit être adressée au directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales au plus tard dans la première quinzaine du mois de mars de chaque année.

3° — Une première correction des copies est faite dans les institutions intéressées. Les meilleures copies de chaque collège (cinq au maximum) sont ensuite soumises, sous pseudonyme, à un jury composé de quatre membres désignés chaque année par le conseil de perfectionnement de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Ce conseil se compose du Recteur de l'Université de Montréal, du Secrétaire de la Province de Québec, du directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, et de MM. Arthur Terroux, Victor Doré, P.-E. Joubert, Beaudry Leman, Edouard Montpetit, J.-M. Wilson, S. Godin fils.

4° — Chaque collège a droit à deux bourses d'études à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Dans chaque section le meilleur travail donne droit à un prix en argent de \$100.

5° — Pour obtenir la bourse, les élèves concurrents doivent conserver au moins 70 pour cent des points. Pour décrocher les prix de \$100, il faut conserver au moins 80 pour cent des points.

6° — Les sujets proposés pour le concours de cette année sont les suivants :

pour les collèges classiques : *Le Conseil souverain de la Nouvelle-France*.

pour les collèges scientifiques : *Essai sur l'histoire économique de Montréal*.

## La balance commerciale en Italie

Les importations italiennes se sont élevées, pour le mois de septembre, à 565,709,000 livres, et les exportations à 384,420,000 livres, soit un déficit de 181,289,000 livres.

Pendant les neuf premiers mois de 1934, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 1,830,819,000 livres, tandis qu'il était de 1,066,944,000 livres pendant la même période de 1933.

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimé par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

## L'enseignement secondaire

M. le sénateur Dandurand, dans un discours prononcé pendant les fêtes du IVe Centenaire, a dit qu'il avait souvent rêvé d'un lycée qui serait exclusivement dirigé par des professeurs venus de France. C'était suggérer implicitement la fondation d'un tel établissement, et cela a soulevé en certains milieux des commentaires défavorables, pour ne pas dire plus. M. Dandurand en a eu vent. De Paris, il a envoyé au CANADA, qui l'a publiée mercredi matin, une lettre où il met les choses au point, et où il apporte à l'appui de sa suggestion de sérieux arguments qui donnent à réfléchir à ceux qu'inquiète la formation que reçoit à l'heure actuelle la jeunesse canadienne-française. Aussi jugeons-nous utile de reproduire cette lettre en soulignant certains passages qu'il convient de méditer. — P. B.

J'ai vu dire qu'en certains quartiers on a marqué de l'humeur à la lecture du discours où j'ai dit que j'avais souvent rêvé d'un lycée qui serait exclusivement dirigé par des professeurs venus de France. On a voulu voir une critique de nos collèges classiques et on s'est d'autant plus scandalisé que ces collèges sont affiliés à l'Université de Montréal.

Je tiens à rappeler à mes censeurs que le chancelier de l'Université Laval, Son Eminence le cardinal Villeneuve, a affirmé que nous n'avions pas au Canada français d'université au sens européen du mot.

Je n'ai pas dit que nous n'avions pas d'enseignement secondaire, bien que j'aie laissé entendre qu'il ne donnait pas tous les fruits qu'on serait en droit d'en attendre.

Je n'entends pas comparer les programmes ni les manuels ni les auteurs dont on se sert au Canada français et en France.

La lettre peut être la même alors que l'esprit qui la vivifie peut être tout autre. Je ne m'arrête qu'aux résultats connus.

On ne cesse de me répéter depuis plus d'un quart de siècle que la plupart des étudiants qui entrent à l'Université ou aux Hautes Etudes Commerciales sont insuffisamment préparés en sciences et en lettres et souvent en grammaire. On m'a répété que, même que le vocabulaire usuel leur fait défaut. Et, ce qui est très grave, c'est qu'ils n'auraient pas, au collège, acquis le goût d'apprendre. Leur curiosité n'aurait même pas été éveillée. Ils entrent à l'Université dans le seul but de se forger un outil qui leur permettra de gagner leur vie, comme l'a très bien dit Son Eminence le Cardinal Villeneuve.

Lorsque Saint-Sulpice fonda une chaire de littérature à l'Université et y appela des professeurs français hautement qualifiés, je crus que notre jeunesse étudiante se rendrait avec empressement à ces cours, et surtout nos étudiants en droit qui doivent élever la voix au prétoire et qui seront fatalement jugés par la langue qu'ils parleront et par leur degré de culture.

Durant plusieurs années, à l'ouverture des cours, je leur fis un appel pressant et je demandai à la presse de faire de même. Je les priai de donner une soirée ou deux par semaine à l'étude de la langue et de la littérature françaises. Ce fut en vain. Je me rendis très souvent au cours didactique du lundi avec mon collègue le sénateur Bêgue pour y constater l'absence à peu près complète de la gent étudiante. C'était pourtant une joie pour l'esprit d'entendre un Louis Gillet, qui sera demain de l'Académie française, commenter Rabelais dans une langue d'une richesse incomparable.

Ce qui se passait il y a 25 ans se passe encore aujourd'hui. A quoi en attribuer la cause ?

J'ai fort regretté que le Gouvernement de la Province n'eût pas attaché au don annuel de \$10,000 à chacun de nos collèges l'obligation d'envoyer à Paris un certain nombre de professeurs prendre leur titre de docteur ès lettres ou ès sciences. Ils eussent conquis la flamme pour la transmettre à leurs élèves.

Je ne suis ni un éducateur ni un enseigneur. Je compare et je constate non sans quelque tristesse.

Je vois cette jeunesse ardente, enthousiaste, qui en France est dévorée du désir de savoir et d'étendre sa culture générale. Elle a acquis au lycée le goût d'apprendre, et grâce à une forte discipline vaillamment acceptée, elle organise ses jours pour qu'ils donnent leur plein rendement.

Les nôtres sortent-ils de nos collèges remplis de cette ardeur ? Ont-ils acquis

l'amour de l'étude pour les joies qu'elle procure et pour la supériorité qu'elle confère ? On accuse, au contraire, notre jeunesse d'être lymphatique et encline au moindre effort. D'aucuns prétendent que cet état d'anémie cérébrale est devenu un vice national. Oserai-je répéter une facétie sans méchanceté d'un professeur étranger ? Les étudiants, disait-il, sont tellement indolents, qu'après une soirée passée en vains bavardages ils sont incapables, à minuit, de faire l'effort d'aller se coucher. Aussi il faut les voir le matin entrer à leurs cours les paupières encore alourdies par le sommeil.

Ont-ils depuis lors secoué leur torpeur ? Un lycée français dont les professeurs seraient choisis par l'Institut Catholique de Paris obtiendrait-il ici les mêmes résultats qu'en France, et dans la formation intellectuelle des élèves et dans la trempe du caractère ?

Je me pose la question. Quel mal y aurait-il à en tenter l'expérience, même si elle ne devait avoir pour effet que de créer dans notre corps enseignant une louable et bienfaisante émulation ?

La jeunesse n'est pas fautive, elle est ce qu'on la fait.

Nous avons, nous les aînés, vis-à-vis d'elle des devoirs. Son avenir, l'avenir de notre race, dépend de la formation que nous lui aurons donnée.

C'est parce que je sens ma part de responsabilité que je suggère ce qui me paraît être l'un des moyens de corriger nos évidentes déficiences.

Chacun ne se doit-il pas d'étudier cet inépuisable problème et de jeter dans la discussion ce qui lui paraît être des solutions possibles ?

Raoul DANDURAND

Paris, 19 octobre.

## Au Tramway

Le nouveau tunnel de la rue Wellington a été officiellement ouvert à la circulation des tramways mercredi.

Le service des tramways, rue Centre (route no 2), s'effectue de 5 h. 30 du matin à 7 h. du soir, sur les parcours suivants : Place d'Armes, rues McGill, Wellington, Smith, le tunnel, rue Wellington, rue Centre jusqu'à la rue Atwater; le retour se fait par les mêmes rues.

Les dimanches et jours de fête, et après

## CHEZ WOODHOUSE

### AUBAINES AU RAYON DES Meubles

Mobilier Chesterfield — 14 pièces d'une valeur et d'une beauté exceptionnelles — à un prix remarquablement bas. Un canapé, deux fauteuils et un strapontin recouverts de tapisserie, deux coussins en soie, un guéridon en chêne clair, une lampe avec abat-jour, une table Chesterfield en vrai noyer, un nécessaire de fumeur, etc. Valeur: \$125.

**\$69**

Versement initial: \$3.45 Mensualités: \$2.75

### AU RAYON DES Vêtements d'hommes

Pardessus d'hiver, étoffes anglaises, modèles variés teinte grise, brune ou bleue, au choix. Faits sur mesure. Prix courant: \$35.

**\$19.95**

Versement initial: \$1 Mensualités: \$3.25

### AU RAYON DES Fourrures

Manteaux de Seal Hudson — peaux choisies, Cole genre « châte » ou troncs. Doubles garanties pour deux ans. Prix courant: \$225.

**\$179**

Versement initial: \$17.90 Mensualités: \$8.95

## ÉCOUTEZ-LA!

L'émission radiophonique la plus extraordinaire qui soit! Histoires étranges — incidents remarquables — aventures sensationnelles — hasards merveilleux — musique populaire! Toutes les histoires étranges ou les incidents remarquables racontés au cours de cette émission sont VRAIS! Si vous en doutez le moindre, écrivez à Ripley, au poste CKAC: il se fera un plaisir de vous fournir la PREUVE de chaque histoire et de chaque aventure rapportées à la radio. Écoutez ce splendide programme ce soir; pendant quinze minutes, vous entendrez de la belle musique et des choses vraiment merveilleuses!

CHAQUE MARDI — JEUDI — SAMEDI

**CKAC—de 7 h. 15 à 7 h. 30 du soir**  
Avec les hommages des brasseurs de la BIERE DOW OLD STOCK

7 h. du soir les jours de semaine, la Compagnie maintient un service d'autobus rue Centre, de la rue Wellington à la rue Atwater, tout comme à l'heure actuelle.

Le prolongement du circuit Ontario (no 5), du square Victoria jusqu'aux rues Wellington et Young, via la rue McGill, est discontinué.

## Le chômage en Italie

Il ressort des statistiques officielles publiées par le ministère du travail, qu'à la date du 30 septembre dernier le nombre de chômeurs en Italie s'élevait à 887,345, soit 20,715 de plus qu'à fin août, mais 20,138 de moins que l'année dernière à pareille époque.

## THEATRES ET CINEMAS

**PL 1166 Théâtre STELLA**  
Aujourd'hui samedi et demain dimanche LE PROF' D'ANGLAIS comédie en 3 actes  
Semaine commençant LUNDI 5 novembre CHIFFORTON  
pièces en 3 actes d'André Birnbaum  
Matinées 50c et 35c — Soirées 75c et 60c

**THEATRE IMPERIAL**  
Fête de nuit indienne le samedi, 3 nov. à 11 h. 15 du soir  
PAUL COZE dans les danses de la prairie, chants indiens et tam-tam  
Hurons, Abénakis et Iroquois (40) en scène  
Prix: 35c, 50c, 75c, \$1.10, \$1.65, \$1.85

**Le Quatuor Métropolitain**  
GRACE MOORE  
ROSE BAMPTON  
EDWARD JOHNSON  
RICHARD BONELLI  
au Théâtre Impérial  
le 16 novembre à 8 h. 30 du soir  
Prix des billets (taxe comprise) —  
loges: \$3.50 et \$3.00; orchestre: \$2.00, \$2.40;  
balcon: \$2.75, \$2.40, \$1.75, \$1.15  
Régie du régal: Goulet-Pager,  
4230, rue Saint-Hubert, FA 2015

**Théâtre de Sa Majesté**  
Cet après-midi et ce soir  
GIL ROLAND  
et ses artistes français dans  
L'ECOLE DES CONTRIBUABLES  
Dimanche, à 2 h. 30  
LES ROMANESQUES  
LE GENDRE DE M. POISSON  
Lun., mar., mer. soirs:  
mer. et jeudi mat.  
TROIS ET UNE  
de Denis AMIEL  
Soirées: 50c, 75c et \$1.  
Matinées: 35c, 50c et 75c. Taxe en plus.  
Billets maintenant en vente.

## CINÉMA DE PARIS

### LE ROSAIRE

avec André Luguet, Louisa de Mornand, Camille Bert, Hélène Robert

à l'affiche pour une seconde semaine

Un nouveau succès qui fait honneur à la production parisienne

## Saint-Denis

Le plus grand artiste de l'écran français à l'heure actuelle

Charles Boyer

dans

## L'Épervier

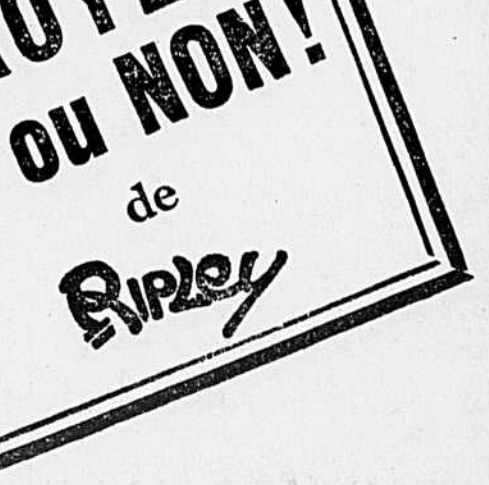
avec Natalie Paley, Pierre-Richard Wilm, Grossmith

Egalement à l'affiche

## Vive la Compagnie

avec Noël-Noël et Raymond Cordy

Une comédie militaire pittoresque et du meilleur ton



## LE THÉÂTRE

### Le Prof d'Anglais

Cette comédie en trois actes de Régis Gignoux que le Stella a mis à l'affiche cette semaine se prête à des interprétations différentes selon le tempérament des acteurs. Les caractères ne sont pas nettement définis. On peut, selon son point de vue et selon son tempérament, considérer cette pièce comme une satire du monde des plages; on peut y voir un cas de déformation professionnelle qui a porté le professeur Valfine à reconnaître des personnages de son auteur favori, Shakespeare, dans tous les gens qui l'entourent et des situations shakespeariennes dans tous les événements de la vie; on peut aussi prendre cette pièce comme une œuvre sérieuse tendant à démontrer que la vie réelle dépasse tout ce que peut inventer l'imagination la plus audacieuse et que les situations presque invraisemblables du théâtre shakespearien se rencontrent couramment dans la vie avec de seules différences de degrés; pour d'autres ces trois actes ne seront qu'un enchaînement de situations agréablement d'une éblouissante érudition shakespearienne, ce ne seront que les aventures conjugales du professeur Valfine, maniaque doux et sympathique, ce ne sera qu'un vaudeville.

C'est cette version, la plus facile et celle qui est le plus en rapport avec ses moyens et ses conditions de travail, que la troupe de Mlle Antoinette Giroux nous a donnée de la comédie de Gignoux. La version vaudevillesque de cette pièce telle qu'on peut la voir au Stella cette semaine est fort gaie sans charge excessive, sauf peut-être de la part de M. Coedel à qui on peut facilement pardonner son exagération en considération de l'heureuse composition qu'il fait du professeur légèrement détraqué et victime du bluff de sa femme. Celle-ci, c'est Mlle Antoinette Giroux, excellente dans un rôle assez différent de ceux dans lesquels nous l'avons vue jusqu'ici. A leurs côtés, toute la troupe dans des rôles vraiment bien trouvés, dont celui du dernier acte est tout à fait remarquable.

Deux choses à signaler particulièrement. L'originale composition de M. Jean Rivière qui n'a laissé d'émouvoir ceux qui ne savaient en lui qu'un jeune premier. Son bouillonnement était d'un pittoresque qui valait presque à lui seul le spectacle et la façon dont il errait les « r » en scandant un « Bon, bon, très bon » fera peut-être fortune hors du théâtre. Un autre mot qui fera fortune aussi sans doute, quoique dans un cercle peut-être plus restreint, c'est le mot mesquin et complètement dépourvu de tact du monotone M. Lucien Paris, sur le tact des journalistes... en France, Jean Béraud a relevé ce trait empoisonné l'autre jour. Dans une scène où il dit en substance « Les journalistes ont vraiment beaucoup de tact », il ajoute, après une pose pour lui donner plus de portée, un « ...en France » qui n'est pas dans le texte de M. Gignoux. Et là-dessus, Mlle Germaine Giroux fait une moue fort significative qui indique bien que ce mot méchant est intentionnel. Je sais que cela vise et je sais que ce n'est pas moi. Je sais aussi qu'on est bien mal venu de parler du tact des autres quand on en a si peu soi-même, et encore plus mal venu de parler de celui des journalistes quand on n'existe pratiquement que par eux et qu'on fait périodiquement le tour des salles de rédaction pour demander leur sympathie. Est-ce notre faute à nous si M. Paris est monotone? C'est tout ce que nous lui avons reproché jusqu'ici, et rien n'est plus objectif puisque tous les

personnages les plus divers qu'il a interprétés jusqu'ici ont eu même allure et que son débit n'a qu'un ton. Si les journalistes ont tellement de tact en France et si journalistes et comédiens en ont si peu au Canada, nous pourrions manquer de tact au point de rappeler à M. Paris que la saison de navigation n'est pas encore close.

### L'École des Contribuables

Ces trois actes des inépuisables auteurs comiques Georges Berr et Louis Verneuil connaîtront sans doute autant de succès à Montréal qu'à Paris. Le Stella les reprendra après le départ de la troupe Roland-Derval qu'il devrait y avoir encore un public avide de s'amuser des aventures conjugales de Gaston Valtier tant que de la mordante satire de l'impôt du fisc. Telle que nous l'ont présentée les artistes de M. Gil Roland au Théâtre de Sa Majesté, cette comédie toute récente et toute actuelle a porté sur l'auditoire depuis les premières scènes jusqu'à la chute du dernier rideau. C'est que cette pièce est l'œuvre d'auteurs habiles à inventer des situations compliquées qu'on peut suivre sans difficulté et avec amusement; elle superpose ingénieusement deux comédies qui pourraient se suffire et les entremêle avec tout l'art des contrapontistes; elle porte enfin sur un sujet auquel personne ne peut rester étranger de nos jours, le sort des contribuables pressurés par l'Etat.

La satire pourrait être plus mordante. Mais si, en France, l'Etat laisse aux auteurs la liberté d'expression jusqu'à permettre qu'on le critique et qu'on se moque de lui, il ne laisserait sûrement personne abuser de cette liberté et l'a bien fait voir à quelques-uns. Bien que constamment retenue, la satire ne manque pas de sel bien qu'elle reste la plupart du temps à l'arrière-plan et laisse l'avant-scène à une comédie de situations fort amusante du reste. Ceux qui connaissent cette autre pièce de Verneuil que nous verrons peut-être au cinéma, *La Banque Nemo*, ne peuvent s'empêcher de songer à celle-ci presque constamment en voyant les scènes et les personnages de *L'École des Contribuables*. Mais le public n'a pas vu *La Banque Nemo* que des esprits chagrins, plus farouchement et intégralement français que Léon Daudet, s'ingénieraient, paraît-il, à faire refuser par la censure comme si la censure du cinéma n'était pas établie contre l'immoralité de certains films et non contre leurs allusions politiques. Alors à défaut de *La Banque Nemo* ou en attendant de la voir, le public s'amusera et s'instruira même quelque peu en allant à *L'École des Contribuables* dont la troupe de M. Roland nous donne une heureuse interprétation.

Cette interprétation pourrait être un peu plus au point et sans doute l'était-elle déjà hier soir. Mais dès jeudi c'était satisfaisant et la vivacité de M. Roland aux deux derniers actes ainsi que les excellentes compositions de MM. Castellain et Jourdan, la silhouette volontairement gauche de M. Delli et la figure délibérément ridicule du poète de M. de Vos ont réjoui le public pendant toute la soirée. Mlle Holdy qui interprétait le seul personnage féminin important a conquis les spectateurs plus par son charme de sa personne que par son art de comédienne.

Mise en scène plus soignée que celle des spectacles précédents, décors mieux appropriés, scène mieux meublée, interprétation solide, œuvre à succès, tout ce qu'il faut pour attirer tout Montréal au Théâtre de Sa Majesté.

Georges LANGLOIS

## LETTRE DE PARIS

### L'assassinat du Roi Alexandre

#### Impressions de la rue

J'ai appris l'horrible nouvelle par T. S. F. Je me suis précipité dans la rue, poussé par le besoin de savoir, d'apprendre. Des groupes se formaient, on s'arrachait les journaux. Le premier mot qui frappe mes oreilles est celui d'une brave femme qui pleure... « Pauvre reine! pauvre femme! Et ses pauvres petits. » Elle a songé tout de suite à la reine Marie de Yougoslavie. Celle-ci, voyageant par chemin de fer, devait rejoindre son auguste époux en gare de Dijon. L'aîné des princes, âgé de dix ans, rentrant d'Angleterre, où il poursuit ses études, avait devancé ses parents à Paris. Dans quelques heures, ce serait la réunion familiale à l'hôtel Crillon.

Et voici que l'affreux malheur jette à bas tout un bonheur. Le ménage royal vivait dans une confiance intime. Les joies du foyer étaient, pour le Roi, un réconfort et un délassement, entre une femme vouée aux œuvres charitables, aux lettres et aux arts, et trois fils, qui assuraient la continuité à la lignée de Karageorge. Tout à l'heure, un personnage officiel annonçait à la pauvre Reine que son bonheur est brisé à jamais, brutalement. Quel calvaire! Cet enfant de dix ans va recueillir le sceptre, et sa mère devra, régente et éducatrice, façonner ce jeune cœur pour son rôle futur. Les circonstances sont particulièrement difficiles.

Le roi Alexandre, en assumant la dictature royale, avait montré sa fermeté et son intelligence. Il était à la hauteur de ses responsabilités. Le pouvoir personnel, il le prenait non par ambition et tyrannie, mais pour permettre à son peuple de se ressaisir dans le calme. Trois années plus tard, le 6 janvier 1929, il dotait la nation d'une constitution nouvelle.

On se demande si, dans ces conjonctures, les factions et les partis ne vont pas se réveiller, si les mécontents — il y en a toujours — ne vont pas profiter de la disparition du pilote royal pour assaillir l'équipage. Quelle redoutable charge incombe à la Reine!

Tandis que je me livre à ces réflexions en continuant mon chemin, je vois, devant l'ambassade d'Italie, des forces policières, agents et gardes civiques... Je rencontre un ami. Il croit bien faire de décharger son indignation, à haute voix, devant un groupe d'agents cyclistes, comme si les braves fonctionnaires y pouvaient quelque chose. « Sur notre sol! Chez nous! En France, voir cela! Mais à quoi sert la police? »

Il est certain que, malgré les déclarations de M. Sarraut, le ministre de l'Intérieur, nous nous étonnons que pareil attentat ait pu se produire. Il y a des responsabilités coupables d'incurie et de négligence dans l'organisation des mesures de protection autour du cortège officiel.

Inutile de s'étendre sur la gangrène de la Sûreté nationale, mêlée à tant de scandales et de crimes. Malgré soi, dans cet attentat trop facilement perpétré, on ne peut qu'accorder une oreille facile aux sévères critiques parties de milieux officiels.

La personnalité du roi Alexandre dépassait son caractère représentatif. Elle était dotée de qualités personnelles qui le rendaient capable de faire rendre à sa fonction tous les bienfaits qu'elle comporte.

Le maréchal Franchet d'Espèrey, ancien commandant en chef des armées alliées en Orient, avait vu de très près le prince

pendant la guerre. Ils avaient collaboré. Le jugement du maréchal garde toute sa valeur quand il parle « du coup d'œil militaire » qui seconda la victoire.

Les généraux Henrys et Guillaumat, qui l'ont vu également à l'œuvre, disent leur tristesse et vantent, preuves à l'appui, le rôle très important du chef d'armée que fut Alexandre, et son héroïsme.

Aussi, je comprends la proposition que fait Binet-Valmer, dans le « Journal » : que « toute une nuit, du crépuscule du soir au crépuscule du matin, les anciens combattants montent la veillée funèbre, autour du corps royal en martyr, déposé sous la voûte de l'Arc de Triomphe, afin que le peuple de France lui rende hommage. Il faut que celui qui n'a jamais désespéré nous apporte à la foi son pardon et la leçon de son courage. »

Philippe BERTAULT

### M. Bennett y renonce

Il n'y aura pas de conférence interprovinciale, annonçait récemment la GAZETTE. Les gouvernements provinciaux ayant montré, paraît-il, peu d'empressement à accepter l'invitation de M. Bennett, celui-ci aurait abandonné son projet d'amender la Constitution canadienne.

L'information de la GAZETTE n'est pas officielle. Il est possible que M. Bennett revienne sur sa décision; il est possible aussi que la GAZETTE se soit trompée. Plusieurs des gouvernements provinciaux avaient préparé un imposant mémoire de leurs réclamations, et devaient le présenter au gouvernement d'Ottawa. M. Bennett ne doit pas renoncer de bon gré à un projet susceptible de réhabiliter son gouvernement devant l'opinion.

La presse libérale a exposé la manœuvre électorale que cachait cette conférence interprovinciale. Suivant un procédé dont il est coutumier, M. Bennett devait présenter aux députés une série d'amendements. Les premiers-ministres provinciaux, sommés d'accepter les propositions du Cabinet fédéral sous peine de voir leur gouvernement nié au ban de la confédération, se seraient soumis ou non aux volontés de M. Bennett. Si la conférence avait abouti à un échec, l'opinion publique, sagement travaillée par les orateurs du parti de M. Bennett, en aurait rendu responsables les premiers-ministres provinciaux. Dans le cas contraire, M. Bennett se serait vanté auprès du corps électoral d'avoir mené à bonne fin l'entreprise la plus délicate de notre histoire politique depuis 1867. On le voit, M. Bennett connaît la politique canadienne et les politiciens.

Mais de quel droit, au reste, M. Bennett aurait-il amené à son gré la Constitution canadienne? Le ministre Bennett n'est sans doute pas assez sûr de l'appui de l'opinion publique pour s'attacher à une tâche aussi difficile que le remaniement de la Constitution. Après des élections, le gouvernement aurait le droit de songer à cette entreprise. Pour savoir son ministère, M. Bennett voulait amender la Constitution; en bonne logique démocratique, les premiers-ministres provinciaux devaient tout simplement refuser leur concours.

S'il n'y a pas de conférence interpro-

La maison Birtia a récemment fusionné en un seul rayon celui des articles religieux et celui des objets de culte sous la direction de M. Paul Prud'homme et Hector Bouquet 1240, Square Phillips, T.É. LA 2121. (r-a)

## Petits plats au curry

LE HURON n'a pas encore lu le IV<sup>e</sup> volume des Mémoires de « l'homme dans les patates », ci-devant premier-ministre du Royaume insulaire des Faces-Pâles-aux-Cheveux-Rouges, mais il a glané dans les gazettes maints passages qui l'ont plongé, lui, Huron impavide et bronzé, dans des abîmes de réflexion.

Le Huron ne s'occupe guère de la politique en honneur en faces-iroquois ou dans celui des Pays-Pâles. Seules les choses huronnes peuvent encore intéresser son esprit sceptique et puissant. Le descendant des scalpeurs s'amuse pourtant à lire de temps à autre les élocubrations des Faces-Pâles, car il aime à dégager la philosophie des choses d'ici-bas. Il y a, en vérité, beaucoup à tirer de l'étude de ces élocubrations face-pâlesques. Le Huron a donc lu avec attention les commentaires des gazettes sur les Mémoires de l'ex-premier-ministre du Royaume insulaire des Faces-Pâles-aux-Cheveux-Rouges.

Le Huron ne s'est pas senti saisi d'un frisson patriotique en apprenant que l'ex-premier-ministre-écrivain nourri de l'égard de l'ex-premier-ministre d'Iroquoisie une admiration profonde et sans mélange. Le Huron confesse son impossibilité, qui va probablement faire frémir de colère les 378 bipèdes qui survivent au Canada, bien qu'ils ne lisent pas ses billets incomparables. Il

vinciale, qu'adviendra-t-il de l'assurance-chômage et des autres réformes projetées par M. Bennett? La Commission d'enquête sur les bénéfices commerciaux présentera un rapport au gouvernement fédéral, recommandant certaines mesures législatives, parmi lesquelles plusieurs nécessiteraient une réforme constitutionnelle. Mais il est possible que le cabinet Bennett change de politique et, après la prochaine session, se présente devant le corps électoral avec le programme de réformes qu'il devait recommander aux premiers-ministres provinciaux. M. Bennett dirait alors : « Les libéraux n'ont aucun programme politique; moi, je demande l'assurance-chômage, la réglementation des prix de gros de façon à venir en aide aux producteurs et aux consommateurs, etc. » Ce serait une ré-édition de la comédie d'il y a quatre ans, alors que M. Bennett promettait monts et merveilles sans se préoccuper de la possibilité de réaliser ses promesses.

Faut-il nous réjouir, si elle est vraie, de la récente décision de M. Bennett au sujet de la conférence interprovinciale? Une telle conférence pourrait être utile; M. Jean-Marie Nadeau la croit nécessaire. Celle que nous préparait M. Bennett ne nous dit cependant rien qui vaille. La prochaine manœuvre électorale de M. Bennett ne sera peut-être pas plus loyale que la dernière; il est dangereux de promettre au corps électoral des choses irréalisables et de verser dans le socialisme. Néanmoins nous sommes heureux du premier échec de M. Bennett, et, quant au corps électoral, il faut espérer qu'il ne se laissera pas « beurser ».

Dollard DANSEUR

Pourquoi ne pas dîner au Queen's Hotel le dimanche soir? Vous trouverez là cette atmosphère franchement canadienne-française que vous avez peut-être cherchée sans succès ailleurs. — Outre que vous y prendrez le succulent dîner que l'on y sert pour 90 sous, vous aurez le plaisir d'entendre l'excellente musique du trio composé de Maurice Oudéart, directeur.

persiste pourtant à ne pas être saisi d'un frisson patriotique. Si l'ex-premier-ministre du Royaume insulaire estime tant l'ex-premier-ministre du Royaume continental, c'est simplement parce que l'homme dont le nom figure sur les boîtes de lait en conserve était toujours du même avis que son « supérieur », et qu'il disait toujours : « Brigadier, vous avez raison. » N'aurait-il dit que cela au cours de son existence que cela justifierait l'excellente opinion de l'ex-premier-ministre insulaire à l'endroit du Pandore à la face pâle.

Le Huron a lu, tout en laissant voltiger un sourire ironique sur le coin de ses lèvres, que l'ex-premier-ministre insulaire avait le plus profond mépris pour les puissances qui ne partageaient pas ses énormes conceptions stratégiques. Tout le monde sait en effet que rien n'égale les conceptions militaires des hommes de loi, puisqu'ils peuvent faire à leur gré les lois du palais et par conséquent celles de la tactique. Quoi qu'il en soit, l'ex-premier-ministre insulaire n'aimait pas un certain maréchal parce qu'il n'avait pas l'échine assez souple. Tout le monde sait en effet que lorsqu'on a la responsabilité de quelques millions de soldats, ce n'est pas de la fermeté d'âme qu'il faut montrer mais bien de la souplesse. Avec cela, on va loin... dans les couloirs et les salons. Le Huron trouve une excellente explication à cette amitié visible et même éclatante du civil contre le militaire. C'est que le premier n'aime pas le « scotch », et que n'aimant pas le « scotch », il ne peut aimer grandement un général « scotch ». Un point, c'est tout. Les 876.319 lecteurs du Huron ne manqueront pas d'être convaincus de la puissance de déduction du contemplateur des Faces-Pâles.

Le Huron continue. Le premier-ministre du Royaume insulaire a prononcé des paroles plutôt sibyllines sur les capacités de deux généraux aux faces pâles et velues. Aussitôt des gazettes bien intentionnées, saisies d'un frisson patriotique, ont dit d'une Face-Pâle du continent que c'était un petit Napoléon mais que les circonstances ne lui avaient pas permis de percer. S'il avait été grand chef des troupes pendant la guerre des Dauphins contre les Cra-pauds, il aurait certainement remporté une victoire complète 48 heures après sa nomination. Le Huron reste absourdi de voir jusqu'à quel point peut aller l'ardeur produite par un frisson patriotique et littéraire.

Le Huron n'a pas eu le plaisir d'en apprendre davantage sur le IV<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'ex-premier-ministre du Royaume des Faces-Pâles-aux-Cheveux-Rouges. Mais comme il connaît la prose de l'auteur pour l'avoir lue, il s'attend à trouver dans ce IV<sup>e</sup> volume, quand il le lira, un déboulonnage en règle de tous les ennemis de l'ex-premier-ministre, qui ne doit certainement pas manquer de porter aux nues les Faces-Pâles-à-l'Echine-Souple, les Dos-Verdâtres-et-Admirateurs et les Pieds-Plats qui combaient la caisse de son parti.

Le Huron avait raison de dire qu'il y a beaucoup à glaner dans certains livres de Faces-Pâles...

LE HURON

Une route traitée au Daman reste élastique, tout en conservant des qualités de résistance très supérieure à celle des chemins empierrés ou simplement bitumés. (r-g)

## Un aimable radoteur

Il faut de temps en temps relire les classiques, revenir aux Anciens, se soumettre aux vieilles disciplines. Fidèle à cette maxime, j'ai repris non pas Rabelais, Maynard ou Le Sage, mais notre Gaspé. Vous savez que le seigneur de Yslet ou de Saint-Jean-Port-Joli (je me perds dans l'armorial canadien-français) fait figure d'un Saint-Simon du Québec. Notre duc et pair, qui ne fut pas ambassadeur extraordinaire près la cour de Philippe V d'Espagne, mais tout simplement « shérif de la vieille capitale » (1) était aussi entiché de sa noblesse que le grincheux mémorialiste. Ecoutez cet agréable et amusant hobereau de la rive sud qui s'exprime comme s'il était Montmorency, Clermont-Tonnerre ou Bouillon:

Lorsque j'eus complété mes études, toutes les carrières me furent ouvertes; je n'avais qu'à choisir; celle des armes s'offrait naturellement à un homme de ma naissance...

Je vous dis que ce sympathique vieillard croit que c'est arrivé, et il s'en fait de peu qu'il n'ajoute négligemment: j'étais en passe d'acheter un régiment, lorsque d'Uzès et Mortemart, meilleurs courtisans que je ne fus, me nuisirent auprès de sa Majesté. Pour me consoler, Elle me dit: « Gaspé, vous... »

Aimable travers qu'il faut bien pardonner à un homme de son âge. Sur-tout si vous poussez la pitié jusqu'à vous rappeler les malheurs et la pauvreté qui furent le partage de notre « noblesse » après la conquête.

Gaspé est d'ailleurs autre chose qu'un nobliau de canton, sosie spirituel de nos « honorables » si contents de l'être. Un exemple fera mieux entendre ma pensée que dix réflexions:

(1) Sauf erreur; mais qu'importe dans un sujet aussi mince!

J'étais riche par moi-même; mon père m'avait laissé une brillante fortune, les émoluments de ma place étaient considérables, je n'aurais à rouler l'or que je méprisais. Je ne cherchais pas, fit le bon gentilhomme (un des truchements de Philippe de Gaspé) en se frappant le front avec ses deux mains, à pallier mes folies pour accuser autrui de mes désastres. Oh! non! mais il est une chose certaine, c'est que j'aurais pu suffire à mes propres dépenses, mais non à celles de mes amis et à celles des amis de mes amis qui se ruèrent sur moi comme des loups affamés sur une proie facile à dévorer. Je ne leur garde aucune rancune; ils affissent suivant leur nature; quand la bête carnassière a faim, elle dévore tout ce qu'elle rencontre. Incapable de refuser un service, ma main ne se ferma plus, je devins non seulement leur banquier, mais si quelqu'un avait besoin d'une caution, d'un endossement de billet, ma signature était à la disposition de tout le monde. C'est là ma grande erreur. (...) Mes affaires privées étaient tellement mêlées avec celles de mon bureau que je fus assez longtemps sans m'apercevoir de leur état alarmant. Lorsque je découvris la vérité, après un examen de mes comptes, je fus frappé comme d'un coup de foudre. Non seulement j'étais ruiné, mais aussi sous le poids d'une défalcation considérable...

Le « bon gentilhomme » est donc menacé de contrainte par corps. Certains créanciers lui font endurer des supplices chinois:

Un d'eux (...) d'une industrie charmante en fait de torture (cela n'est peut-être pas de très bonne langue, mais c'est... charmant) obtint contrainte par corps, et, par un raffinement de cruauté digne d'un Caligula, ne la mit à exécution qu'au bout de dix-huit mois. Peut-on imaginer un supplice plus cruel que celui infligé à un homme entouré d'une nombreuse famille, qui la voit pendant dix-huit mois trembler au moindre bruit qu'elle entend, frémir à la vue de tout étranger qu'elle croit toujours porteur de l'ordre d'incarcération contre ce qu'elle a de plus cher? Ce qui m'étonne, c'est que nous n'ayons pas succombé sous cette masse d'atroces souffrances...

Il finit par « aller dedans », si je puis m'exprimer aussi familièrement dans un sujet aussi noble. Mais ses souffrances ne sont pas terminées:

Deux de mes enfants tombèrent si dangereusement malades, à deux époques différentes, que les médecins, désespérant de leur vie, m'annonçaient chaque jour leur fin prochaine. C'est alors que je sentis la lourdeur de mes chaînes. (...) Je savais mes enfants moribonds, et je n'en étais séparé que par la largeur de la rue. Je voyais, pendant de longues nuits sans sommeil, le mouvement qui se faisait auprès de leur couche, les lumières errer d'une chambre à l'autre; je tremblais à chaque instant de voir disparaître ces signes de vie qui m'annonçaient que mes enfants requerraient encore les soins de l'amour maternel...

Je ne m'exécus pas d'une aussi longue citation, car si j'y vois des ridicules d'ailleurs amusants, je préfère cette langue incorrecte à notre poésie en prose et en vers; elle a conservé un certain accent français.

Dans ces phrases, Gaspé se peint à merveille: romantisme grandiloquent, celui du dix-huitième siècle, de Jean-Jacques et de Paul et Virginie, sensibilité de vieillard qui à la larme facile, sanglots de théâtre (un théâtre de patronage), mépris livresque de l'argent, amitié de tragédie (Oreste et Pylade) et de roman, vanité de celui qui sait « qui il est », et aussi une bonhomie fort sympathique. Si on lit entre les lignes, l'on peut dire, en dépit de l'éloquence d'époque, que cela est « sincère » et « senti ». Mais nous n'en savons rien. Pourtant, que ce « bon gentilhomme »

se vante un peu lorsqu'il prétend s'être ruiné pour ses amis, c'est certain; mais, encore une fois, il faut pardonner à l'âge. Au surplus cela ajoute du charme aux Anciens Canadiens: le « bon gentilhomme » ou la vertu persécutée.

L'on connaît le propos de l'auteur: il a voulu faire revivre une époque, la Nouvelle-France, plus singulièrement la Nouvelle-France des seigneurs canadiens d'avant la Conquête. Les manuels font de Gaspé un conteur; cela paraît exagéré. Son ouvrage n'est qu'un roman à tiroirs, où il a fourré tant bien que mal anecdotes, souvenirs et observations de mœurs. A certains endroits, les Anciens Canadiens sont même un recueil de chansons. Si vous n'avez pas lu ce « classique », imaginez quelque Nouvel Anacharsis québécois, quelque bouquin de vulgarisation romancée, comme « Arsène ou le jeune mineur », « Louis ou le petit mousse », « Frédéric ou le jeune agriculteur ». Naguère encore nos bibliothèques de familles rorgeaient de ces bouquins, donnés aux distributions de prix de mon oncle Alphonse ou de ma tante Corinne.

Le sujet a la simplicité d'une tragédie. L'on se souvient que Jules d'Haber-ville a pour condisciple et ami très cher l'orphelin écossais Archibald de Loch-ceil. Ce sont presque deux frères qui passent leurs vacances chez M. d'Haber-ville, le père de Jules. La guerre de Sept ans les met dans les camps opposés. Arché, par obéissance de soldat est obligé de brûler le manoir d'Haber-ville (de d'Haber-ville comme dirait si élégamment Gaspé). A la fin, on se réconcilie. Par une pudeur que je ne comprends pas, l'écrivain n'a pas terminé par un mariage.

Tout cela n'est rien. L'important pour Gaspé et ses lecteurs, c'était les scènes « canadiennes », la débâcle, la plantation du mai, le feu de la Saint-Jean, un souper chez un seigneur de la côte sud (prononcez su) etc. On ne le dit pas assez, Philippe de Gaspé est le père de notre régionalisme, de notre littérature terrienne, « vieille-canadien-

ne », toutes expressions qui veulent dire la même chose. Gaspé voulait n'être que Canadien, il se croyait écrivain de « chez nous ». Or il se trouve que ce père spirituel de tout un genre ressemble furieusement à ses fils: cet homme simple est pourri de littérature. Vous savez que la simplicité n'a jamais été le partage des illettrés — ni de ceux qui feignent de l'être. Moins on a de lettres, plus on écrit bien; je veux dire en « pouate » et avec des phrases à vous faire grincer des dents. Cela s'est vu au temps de Gaspé, cela se voit au temps de notre confrère Y.

L'ancêtre visait à la simplicité, et pourtant il écrivait avec l'emphase que j'ai signalée tout à l'heure. Gaspé imitait déjà. Il avait lu Bernardin de Saint-Pierre jusqu'à savoir sa prose par cœur, et il ne jurait que par Paul et Virginie. Un disciple de Mgr Roy écrira un jour une thèse là-dessus et comparera sagement la « débâcle » des Anciens Canadiens au célèbre naufrage du Français:

Le torrent impétueux envahit aussitôt l'extrémité de la glace qui, surchargée d'un double poids, se cabra comme un cheval fougueux. Et cette masse lourde, que les flots poussaient avec une force irrésistible, retombant sur le vieux cède, le vétéran, après une résistance inutile, s'engouffra dans l'abîme, entraînant dans sa chute une portion du domaine sur lequel il avait régné en souverain pendant des siècles...

Je suis certain qu'en 1910 des régionalistes pleins d'orgueil devaient sourire en lisant ces phrases trop peu simples et trop « françaises », sans songer à ce qu'ils nous servaient. Pour plusieurs, ce grandiose est très amusant et agréable; je me plais presque autant à lire Gaspé que le délicieux et absurde théâtre du père Hugo. L'on se dit: C'est idiot, mais ça n'a pas de malice pour deux sous.

L'esprit, si l'on peut dire, de Gaspé est aussi plaisant que son sublime. C'est

un esprit de collègue, un esprit de bonnes et saintes gens qui passent l'hiver enfermés chaudement dans leurs manoirs et qui ne reçoivent de « visites » qu'une fois par semaine. Un rien les fait pouffer. Pour des répliques comme celles-ci, Gaspé a dû acquérir la réputation d'unoustic impayable:

— Certes, dit de (2) Lochceil, tu as bel air à te moquer de mes montagnards! tu dois être fier aujourd'hui de ton équipage princier! la postérité aura de la peine à croire que le haut et puissant seigneur d'Haber-ville (un bon point, monsieur le conte, qui, pour une fois n'avez pas répété, la proposition) ait envoyé chercher l'héritier présomptif de ses vastes domaines dans un traineau à charroyer le fumier. Sans doute qu'il expédia ses piqueurs au-devant de nous, afin que rien ne manque à notre entrée triomphale à Saint-Jean-Port-Joli.

— Bravo! de Lochceil, dit Jules; te voilà sauvé, mon frère. Bien riposté! Coups de griffes pour coups de griffes, comme disait un jour un saint de ton pays, ou des envois, aux prises avec sa majesté satanique...

Il est évident que l'auteur se force: il ne ressemble pas mal à ce coq-à-l'âne, survivant du Second Empire, qui nous assène encore ses bons mots trois fois par semaines dans les gazettes. La différence, c'est que le vieux Gaspé, qui, sans doute, était ce qu'on appelle un bon vieux, a beau faire, il ne cesse pas d'être sympathique.

Dans la galerie de nos grotesques, Philippe aura sa place à part: en dépit de ses prétentions et ridicules, il a conservé de la naïveté. Je le redis, c'était un bon vieux.

Berthelot BRUNET

(2) L'auteur est tellement content de sa particule qu'il en donne à tout le monde et à toutes sauces.

L'imprimerie de la Patrie exécute les travaux les plus difficiles. Demandez nos prix. T.É. LA 3121. (r-g)